

## MONTFORT COMMUNAUTÉ

Siège : 4 place du Tribunal  
CS 30 150 – 35162 MONTFORT S/ MEU  
Tél. : 02.99.09.88.10  
Arrêté Préfectoral du 14.12.1992

### CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 27 OCTOBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 27 octobre, le Conseil de Communauté, dûment convoqué par courrier dématérialisé du 20 octobre, s'est réuni en session ordinaire à Montfort sur Meu, sous la présidence de Christophe MARTINS, Président.

#### Étaient présents :

Elisabeth ABADIE, Michel HALOUX, Régine LEFEUVRE, Joseph THÉBAULT, Marie GUEGUEN, Éric LECLERC (à partir de 21h45, point 5.1), Stéphane PAVIOT, Isabelle OZOUX, Michel BARBÉ, Chrystèle BERTRAND, Yannick BRÉ, Véronique MARIE, Christophe MARTINS, Sylvie PINAULT, Jean-Luc BOURGOGNON (jusqu'à 21h30, point 3.4), Fabrice DALINO, Frédéric DESSAUGE, Christine FAUCHOUX, Marcelle LE GUELLEC, Thierry TILLARD, Christophe LEDUC, Patrick LE TEXIER, Anne-Sophie PATRU, Loïc BOISGERAULT, Brigitte BERRÉE, Bruno DUTEIL, Yves TERTRAIS.

Excusés avec pouvoir : Jean RONSIN à Joseph THÉBAULT, Eric LECLERC à Isabelle OZOUX (jusqu'à 21h45), Fabienne BONDON à Chrystèle BERTRAND, Zoé HERITAGE à Fabrice DALINO, Delphine DAVID à Thierry TILLARD, Séverine BETHUEL à Patrick LE TEXIER.

Absent : Jean-Luc BOURGOGNON (à partir de 21h30, point 4.1)

La séance est ouverte à 20h30.  
Stéphane PAVIOT est élu secrétaire de séance.

Nombres de conseillers : 32

En exercice : 32

Présents : 26 (jusqu'à 21h30 – point 3.4, puis à partir de 21h45 – point 5.1) / 25 (de 21h30 jusqu'à 21h45 – point 4.1)

Procurations : 6 (puis 5 à partir de 21h45, point 5.1)

Votants : 32 (jusqu'à 21h30 – point 3.4) / 31 (à partir de 21h30, point 4.1 et suivants)

Quorum : 17

### CREATION D'UNE COMMISSION « ASSAINISSEMENT » ET MISE A JOUR DE LA COMPOSITION DES COMMISSIONS EXISTANTES

N° Délibération CC/2022/130

#### **EXPOSE DES MOTIFS**

Par délibération n°CC/2020/54 en date du 10 juillet 2020, le Conseil communautaire a approuvé la création de 9 commissions thématiques intercommunales. Celles-ci sont les suivantes :

NOM DE LA COMMISSION	ATTRIBUTIONS
ACTION CULTURELLE ET CITOYENNETE	Culture et communication
ANIMATION SPORTIVE ET EDUCATIVE	Sport et Jeunesse (+ de 12 ans)
CADRE DE VIE	Urbanisme – Habitat - Mobilités
ECONOMIE DU TERRITOIRE	Economie – Emploi - Insertion
RESSOURCES COMMUNAUTAIRES	Ressources humaines – Finances - Mutualisation

## MONTFORT COMMUNAUTÉ

Siège : 4 place du Tribunal  
 CS 30 150 – 35162 MONTFORT S/ MEU  
 Tél. : 02.99.09.88.10  
 Arrêté Préfectoral du 14.12.1992

PATRIMOINE REMARQUABLE ET TOURISME DURABLE	Tourisme – Trémelin - Patrimoine
SOLIDARITE ET PETITE ENFANCE	Cohésion sociale – petite enfance
PATRIMOINE COMMUNAUTAIRE ET NUMERIQUE	Bâtiments – Voirie – Développement numérique
DEVELOPPEMENT DURABLE ET TRANSITION ENERGETIQUE	Environnement – Agriculture - Energie

Suite aux différentes démissions au sein des conseils municipaux et à l'arrivée d'une nouvelle conseillère communautaire, il convient donc de procéder à la mise à jour de leur composition.

De plus en prévision de la prise de compétence « assainissement » par la communauté, au plus tard en 2026, il est proposé de créer une nouvelle commission. Cette commission N°10 intitulée « Assainissement » aura comme attribution la gestion des questions relatives à l'assainissement collectif et non collectif.

Pour rappel, ces commissions peuvent être composées de conseillers communautaires et de conseillers municipaux, et ce conformément à la délibération susvisée.

Par ailleurs, pour ces désignations, l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales autorise de ne pas procéder au scrutin secret dès lors que le Conseil se prononce en ce sens à l'unanimité et qu'aucune disposition législative ou réglementaire ne s'y oppose.

### VISAS ET CONSIDERANTS

*Vu les statuts de Montfort Communauté ;*

*Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2121-22 et L.5211-1, L.5211-40-1 permettant que des conseillers municipaux non élus communautaires soient membres de la commission ;*

*Vu la délibération n°CC/2020/54 date du 10 juillet 2020 créant 9 commissions thématiques intercommunales ;*

*Considérant le renouvellement partiel de l'assemblée délibérante ;*

*Considérant qu'il convient de déterminer leur composition ;*

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- autorise la création de la commission N°10 « assainissement » ;
- autorise de ne pas procéder au scrutin secret comme précité ;
- décide de nommer les élus suivants dans les commissions :

Listes des commissions communautaires :

NOM DE LA COMMISSION	ATTRIBUTIONS
1- ACTION CULTURELLE ET CITOYENNETE	Culture et communication
2- ANIMATION SPORTIVE ET EDUCATIVE	Sport et Jeunesse (+ de 12 ans)
3- CADRE DE VIE	Urbanisme – Habitat - Mobilités
4- ECONOMIE DU TERRITOIRE	Economie – Emploi - Insertion
5- RESSOURCES COMMUNAUTAIRES	Ressources humaines – Finances - Mutualisation
6- PATRIMOINE REMARQUABLE ET TOURISME DURABLE	Tourisme – Trémelin - Patrimoine
7- SOLIDARITE ET PETITE ENFANCE	Cohésion sociale – petite enfance
8- PATRIMOINE COMMUNAUTAIRE ET NUMERIQUE	Bâtiments – Voirie – Développement numérique
9- DEVELOPPEMENT DURABLE ET TRANSITION ENERGETIQUE	Environnement – Agriculture - Energie
10- ASSAINISSEMENT	Assainissement collectif et non collectif

**MONTFORT COMMUNAUTÉ**

Siège : 4 place du Tribunal  
 CS 30 150 – 35162 MONTFORT S/ MEU  
 Tél. : 02.99.09.88.10  
 Arrêté Préfectoral du 14.12.1992

Commission 1 - ACTION CULTURELLE ET CITOYENNETE

Prénom	Nom	Ville
Elisabeth	ABADIE	BÉDÉE
Alban	BERTHELOT	LA NOUAYE
Johnny	BOUTIER	IFFENDIC
Betty	GAYVRAMA	Bédée
Bénédicte	GICQUEL	BRETEIL
Déborah	LE BAIL-POUTREL	MONTFORT-SUR-MEU
Jacques	LE BORGNE	Iffendic
Marcelle	LE GUELLEC	MONTFORT SUR MEU
Éric	LECLERC	BRETEIL
Jennifer	LEPORCHER	Saint-Gonlay
Fabrice	LESAGE	Saint-Gonlay
Delphine	MONTREUIL	IFFENDIC
Gwenaël	MULTON	Pleumeleuc
Anne-Sophie	PATRU	PLEUMELEUC
Philippe	RAMIREZ	PLEUMELEUC
Mickaël	REPESSE	TALENSAC
Etienne	ROUX	Talensac
Elisabeth	VILLEMAIN	Talensac

Commission 2 - ANIMATION SPORTIVE ET EDUCATIVE

Nicolas	ANDRIAMANDIMBY	MONTFORT SUR MEU
Yoann	AUBERT	BRETEIL
Murielle	BAUDRY	SAINT GONLAY
Stéphanie	BOULLIER	SAINT GONLAY
Béatrice	BRUNET	BRETEIL
Caroline	COPPENS	Bédée
Patrick	DENOT	IFFENDIC
Philipe	DUFFE	MONTFORT SUR MEU
Jérôme	ESNAULT	La Nouaye
Sébastien	GOUDARD	Bédée
Fabien	GRIGNON	Bédée
Aude	GUIVARCH	Pleumeleuc

**MONTFORT COMMUNAUTÉ**

Siège : 4 place du Tribunal

CS 30 150 – 35162 MONTFORT S/ MEU

Tél. : 02.99.09.88.10

Arrêté Préfectoral du 14.12.1992

Michel	HEUZÉ	Pleumeleuc
Christophe	LEDUC	PLEUMELEUC
Christophe	MARTINS	IFFENDIC
Sylvain	MONNERAIS	IFFENDIC
Mickaël	REPESE	TALENSAC
Joseph	THÉBAULT	BÉDÉE
Thierry	TILLARD	MONTFORT SUR MEU
Mylène	WEBER	BRETEIL

Commission 3 - CADRE DE VIE

Brigitte	BERRÉE	TALENSAC
Chrystèle	BERTRAND	IFFENDIC
Loïc	BOISGERAULT	SAINT GONLAY
Jean-Luc	BOURGOGNON	MONTFORT-SUR-MEU
Nadège	COULON-TRARI	BRETEIL
Nathan	DAUGAN	Pleumeleuc
Frédéric	DESSAUGE	MONTFORT-SUR-MEU
Jérôme	ESNAULT	La Nouaye

Stéphane	GAUTHIER	MONTFORT-SUR-MEU
Véronique	HUET	MONTFORT-SUR-MEU
Patrick	LE TEXIER	PLEUMELEUC
Régine	LEFEUVRE	BÉDÉE
Fabrice	LESAGE	Saint-Gonlay
Philippe	MACOUIN	Bédée
Chantal	MANCHON	BRETEIL
Kévin	MARIE	Pleumeleuc
Christine	PERTUISEL	Bédée
Jérôme	TOSTIVINT	LA NOUAYE
Véronique	VAN TILBEURGH	BRETEIL
Elisabeth	VILLEMAIN	Talensac

Commission 4 – ECONOMIE DU TERRITOIRE

Nicolas	ANDRIAMANDIMBY	MONTFORT SUR MEU
Brigitte	BERRÉE	TALENSAC
Stéphane	BESNARD	LA NOUAYE
Séverine	BETHUEL	PLEUMELEUC
Nathalie	BILLAUD	SAINT-GONLAY

**MONTFORT COMMUNAUTÉ**

Siège : 4 place du Tribunal

CS 30 150 – 35162 MONTFORT S/ MEU

Tél. : 02.99.09.88.10

Arrêté Préfectoral du 14.12.1992

Loïc	BOISGERAULT	SAINT GONLAY
Yannick	BRÉ	IFFENDIC
Fabrice	DALINO	MONTFORT-SUR-MEU
Bruno	DUTEIL	TALENSAC
Anthony	ÉVEN	Iffendic
Véronique	HUET	MONTFORT-SUR-MEU
Nicolas	LE BRAS	MONTFORT-SUR-MEU
Mélanie	LOUVEL	IFFENDIC
Véronique	MARIE	IFFENDIC
Mylène	MENARD	Bédée
Isabelle	OZOUX	BRETEIL
Anne-Sophie	PATRU	PLEUMELEUC
Joseph	THÉBAULT	BÉDÉE
Véronique	VAN TILBEURGH	BRETEIL
Stéphane	PAVIOT	BRETEIL

Commission 5 – RESSOURCES COMMUNAUTAIRES

Prénom	Nom	Ville
André	BÉCHERIE	IFFENDIC
Brigitte	BERRÉE	TALENSAC
Chrystèle	BERTRAND	IFFENDIC
Raymond	BLOUET	Bédée
Fabienne	BONDON	LA NOUAYE
Jean-Claude	DENIS	SAINT GONLAY
Michel	HALOUX	BÉDÉE
Patrick	LANGLAIS	BRETEIL
Nicolas	LE BRAS	MONTFORT-SUR-MEU
Mickaël	MASSON	Saint-Gonlay
Anne-Sophie	PATRU	PLEUMELEUC
Philippe	RAMIREZ	PLEUMELEUC
Joseph	THÉBAULT	BÉDÉE

Commission 6 – PATRIMOINE REMARQUABLE ET TOURISME  
DURABLE

Elisabeth	ABADIE	BÉDÉE
Sandrine	AUBAULT	PLEUMELEUC
Nathalie	BILLAUD	SAINT-GONLAY

**MONTFORT COMMUNAUTÉ**

Siège : 4 place du Tribunal  
 CS 30 150 – 35162 MONTFORT S/ MEU  
 Tél. : 02.99.09.88.10  
 Arrêté Préfectoral du 14.12.1992

Stéphanie	BOULLIER	SAINT GONLAY
Jean-Claude	DENIS	SAINT GONLAY
Bruno	DUTEIL	Talensac
Anthony	ÉVEN	Iffendic
Michel	HEUZÉ	Pleumeleuc
Mathias	JOLY	Bédée
Aurélié	LAJOYE	La Nouaye
Déborah	LE BAIL-POUTREL	MONTFORT-SUR-MEU
Mélanie	LOUVEL	IFFENDIC
Véronique	MARIE	IFFENDIC
Virginie	RICHARD	Talensac
Véronique	VAN TILBEURGH	BRETEIL
Elisabeth	VILLEMMAIN	Talensac

Commission 7 – SOLIDARITE ET PETITE ENFANCE

Murielle	BAUDRY	SAINT GONLAY
Séverine	BETHUEL	PLEUMELEUC
Nathalie	BILLAUD	SAINT-GONLAY
Stéphanie	BOULLIER	SAINT GONLAY
Valérie	BUSSY	La Nouaye
Annie	CHEVALIER	BRETEIL
Virginie	DESMASURES	Talensac

Christine	FAUCHOUX	MONTFORT SUR MEU
Marie	GUEGUEN	BRETEIL
Régine	LEFEUVRE	BÉDÉE
Delphine	MONTREUIL	IFFENDIC
Soizic	MOUZAN	BRETEIL
Isabelle	OZOUX	BRETEIL
Gaëlle	PELLETIER	MONTFORT-SUR-MEU
Sylvie	PINAULT	IFFENDIC
Sophie	RABORY	Bédée
Claudine	RAULOIS	PLEUMELEUC
Candide	RICHOUX	MONTFORT-SUR-MEU
Etienne	ROUX	Talensac
Aude	GUIVARCH	PLEUMELEUC

**MONTFORT COMMUNAUTÉ**

Siège : 4 place du Tribunal

CS 30 150 – 35162 MONTFORT S/ MEU

Tél. : 02.99.09.88.10

Arrêté Préfectoral du 14.12.1992

Commission 8 – PATRIMOINE COMMUNAUTAIRE ET  
NUMERIQUE

Nicolas	AUBIN	BÉDÉE
Brigitte	BERRÉE	TALENSAC
Loïc	BOISGERAULT	SAINT GONLAY
Yannick	BRÉ	IFFENDIC
Béatrice	BRUNET	BRETEIL
Stéphane	GAUTHIER	MONTFORT-SUR-MEU
Sébastien	GOUDARD	Bédée
Hervé	JAFFREDO	BRETEIL
Patrick	LE TEXIER	PLEUMELEUC
Mickaël	MASSON	Saint-Gonlay
Marc	PERRIGAULT	Pleumeleuc
Michel	SENOTIER	Saint-Gonlay
Yves	TERTRAIS	TALENSAC
Jérôme	TOSTIVINT	LA NOUAYE
Nicolas	VOLLE	Bédée

Commission 9 – DEVELOPPEMENT DURABLE ET TRANSITION  
ENERGETIQUE

Michel	BARBÉ	IFFENDIC
Fabienne	BONDON	LA NOUAYE
Jean-Luc	BOURGOGNON	MONTFORT-SUR-MEU
Mathieu	COLLET	TALENSAC
Jean-Luc	EON	La Nouaye
Nathan	DAUGAN	PLEUMELEUC
Zoé	HERITAGE	MONTFORT-SUR-MEU
Patrick	JEHANNIN	BRETEIL
Loïc	JOUAN	LA NOUAYE
Patrick	LE TEXIER	PLEUMELEUC
Jennifer	LEPORCHER	Saint-Gonlay
Mathieu	LEVILLAIN	Bédée
Véronique	MARIE	IFFENDIC
Mickaël	MASSON	Saint-Gonlay
Paul	MEURICE	BRETEIL
Stéphane	PAVIOT	BRETEIL
Pierre	PIRON	Bédée
Jean-Paul	RONNIN	BÉDÉE
Véronique	VAN TILBEURGH	BRETEIL
Aurélié	WILFART	Talensac

**MONTFORT COMMUNAUTÉ**

Siège : 4 place du Tribunal  
CS 30 150 – 35162 MONTFORT S/ MEU  
Tél. : 02.99.09.88.10  
Arrêté Préfectoral du 14.12.1992

Commission 10 – ASSAINISSEMENT

Jean-Yves	AUFFRAY	PLEUMELEUC
Fabienne	BONDON	LA NOUAYE
Fabrice	DALINO	MONTFORT SUR MEU
Jean-Claude	DENIS	ST GONLAY
Sandrine	DUCOAT	IFFENDIC
Emmanuel	DUIGOU	IFFENDIC
Yannick	FOUVILLE	PLEUMELEUC
Loïc	JOUAN	LA NOUAYE
Patrick	LANGLAIS	BRETEIL
Sylvain	MONNERAIS	IFFENDIC
Mickaël	MASSON	ST GONLAY
Eric	NEDELEC	MONTFORT SUR MEU
Isabelle	OZOUX	BRETEIL
Anne-Sophie	PATRU	PLEUMELEUC
Jean-Paul	RONNIN	BEDEE
Etienne	ROUX	TALENSAC
Joseph	THEBAULT	BEDEE
Jérôme	TOSTIVINT	LA NOUAYE

Certifié exécutoire par le Président,  
Signé : Le Président, Christophe MARTINS

Le secrétaire de séance,



LE PRÉSIDENT,  
Christophe MARTINS





## MONTFORT COMMUNAUTÉ

Siège : 4 place du Tribunal  
CS 30 150 – 35162 MONTFORT S/ MEU  
Tél. : 02.99.09.88.10  
Arrêté Préfectoral du 14.12.1992

Envoyé en préfecture le 03/11/2022

Reçu en préfecture le 03/11/2022

Affiché le

ID : 035-243500550-20221027-CC\_2022\_131-DE

### CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 27 OCTOBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 27 octobre, le Conseil de Communauté, dûment convoqué par courrier dématérialisé du 20 octobre, s'est réuni en session ordinaire à Montfort sur Meu, sous la présidence de Christophe MARTINS, Président.

#### Etaient présents :

Elisabeth ABADIE, Michel HALOUX, Régine LEFEUVRE, Joseph THÉBAULT, Marie GUEGUEN, Éric LECLERC (à partir de 21h45, point 5.1), Stéphane PAVIOT, Isabelle OZOUX, Michel BARBÉ, Chrystèle BERTRAND, Yannick BRÉ, Véronique MARIE, Christophe MARTINS, Sylvie PINAULT, Jean-Luc BOURGOGNON (jusqu'à 21h30, point 3.4), Fabrice DALINO, Frédéric DESSAUGE, Christine FAUCHOUX, Marcelle LE GUELLEC, Thierry TILLARD, Christophe LEDUC, Patrick LE TEXIER, Anne-Sophie PATRU, Loïc BOISGERAULT, Brigitte BERRÉE, Bruno DUTEIL, Yves TERTRAIS.

Excusés avec pouvoir : Jean RONSIN à Joseph THÉBAULT, Eric LECLERC à Isabelle OZOUX (jusqu'à 21h45), Fabienne BONDON à Chrystèle BERTRAND, Zoé HERITAGE à Fabrice DALINO, Delphine DAVID à Thierry TILLARD, Séverine BETHUEL à Patrick LE TEXIER.

Absent : Jean-Luc BOURGOGNON (à partir de 21h30, point 4.1)

La séance est ouverte à 20h30.  
Stéphane PAVIOT est élu secrétaire de séance.

Nombres de conseillers : 32

En exercice : 32

Présents : 26 (jusqu'à 21h30 – point 3.4, puis à partir de 21h45 – point 5.1) / 25 (de 21h30 jusqu'à 21h45 – point 4.1)

Procurations : 6 (puis 5 à partir de 21h45, point 5.1)

Votants : 32 (jusqu'à 21h30 – point 3.4) / 31 (à partir de 21h30, point 4.1 et suivants)

Quorum : 17

### PROLONGATION DU RECRUTEMENT TEMPORAIRE : ANIMATEUR NATURE

N° Délibération CC/2022/131

#### **EXPOSE DES MOTIFS**

Un animateur nature a été recruté, à titre temporaire, le 1<sup>er</sup> septembre dernier au vu du départ à la retraite du titulaire du poste le 30 juin dernier et de la difficulté à recruter un animateur voile qui aurait permis à l'un des deux animateurs en poste de se positionner sur la partie nature.

Au vu des effectifs scolaires accueillis et des activités proposées au centre voile et nature, le fonctionnement et cette répartition à trois animateurs nécessitent d'être éprouvés sur la totalité de la période scolaire et estivale.

Aussi, il est nécessaire de prolonger le recrutement de l'animateur nature pour maintenir l'animation proposée au public scolaire.

## MONTFORT COMMUNAUTÉ

Siège : 4 place du Tribunal  
CS 30 150 – 35162 MONTFORT S/ MEU  
Tél. : 02.99.09.88.10  
Arrêté Préfectoral du 14.12.1992

Le Président propose donc de créer un emploi non permanent d'adjoint d'animation, pour accroissement temporaire d'activité, à temps complet, sur la base d'une rémunération fixée au 1er échelon du grade d'adjoint d'animation, (IB 367/IM 340, traitement minimum IM 352), pour une durée de 9 mois à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2022.

### **VISAS ET CONSIDERANTS**

*Vu la Loi n°82-213 du 02.03.82 modifiée relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,*

*Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment les articles L.1 à L.353-1, L.4, L.313-1, L.332-8 et L.332-14, L.332-23 1° et L.332-23 2°,*

*Considérant la nécessité de renforcer l'équipe du Centre Vent,*

*Considérant l'intérêt pour le territoire de maintenir l'offre éducative relative la nature,*

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- approuve la création de l'emploi non permanent d'animateur nature aux conditions précisées ci-dessus.
- autorise le Président à prendre toutes les dispositions relatives au recrutement.
- dit que crédits nécessaires sont inscrits au budget.

Certifié exécutoire par le Président,  
Signé : Le Président, Christophe MARTINS

Le secrétaire de séance,



LE PRÉSIDENT,  
Christophe MARTINS



## MONTFORT COMMUNAUTÉ

Siège : 4 place du Tribunal

CS 30 150 – 35162 MONTFORT S/ MEU

Tél. : 02.99.09.88.10

Arrêté Préfectoral du 14.12.1992

### CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 27 OCTOBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 27 octobre, le Conseil de Communauté, dûment convoqué par courrier dématérialisé du 20 octobre, s'est réuni en session ordinaire à Montfort sur Meu, sous la présidence de Christophe MARTINS, Président.

#### Etaient présents :

Elisabeth ABADIE, Michel HALOUX, Régine LEFEUVRE, Joseph THÉBAULT, Marie GUEGUEN, Éric LECLERC (à partir de 21h45, point 5.1), Stéphane PAVIOT, Isabelle OZOUX, Michel BARBÉ, Chrystèle BERTRAND, Yannick BRÉ, Véronique MARIE, Christophe MARTINS, Sylvie PINAULT, Jean-Luc BOURGOGNON (jusqu'à 21h30, point 3.4), Fabrice DALINO, Frédéric DESSAUGE, Christine FAUCHOUX, Marcelle LE GUELLEC, Thierry TILLARD, Christophe LEDUC, Patrick LE TEXIER, Anne-Sophie PATRU, Loïc BOISGERAULT, Brigitte BERRÉE, Bruno DUTEIL, Yves TERTRAIS.

Excusés avec pouvoir : Jean RONSIN à Joseph THÉBAULT, Eric LECLERC à Isabelle OZOUX (jusqu'à 21h45), Fabienne BONDON à Chrystèle BERTRAND, Zoé HERITAGE à Fabrice DALINO, Delphine DAVID à Thierry TILLARD, Séverine BETHUEL à Patrick LE TEXIER.

Absent : Jean-Luc BOURGOGNON (à partir de 21h30, point 4.1)

La séance est ouverte à 20h30.

Stéphane PAVIOT est élu secrétaire de séance.

Nombres de conseillers : 32

En exercice : 32

Présents : 26 (jusqu'à 21h30 – point 3.4, puis à partir de 21h45 – point 5.1) / 25 (de 21h30 jusqu'à 21h45 – point 4.1)

Procurations : 6 (puis 5 à partir de 21h45, point 5.1)

Votants : 32 (jusqu'à 21h30 – point 3.4) / 31 (à partir de 21h30, point 4.1 et suivants)

Quorum : 17

### RECRUTEMENT DANS LE CADRE D'UN CONTRAT DE PROJET POUR LA PREPARATION DE LA PRISE DE COMPETENCE EAU ET ASSAINISSEMENT

N° Délibération CC/2022/132

#### **EXPOSE DES MOTIFS**

Dans le cadre de la prise de compétence « eau et assainissement » prévue pour au plus tard le 1<sup>er</sup> janvier 2026 et au vu du souhait de la collectivité de l'anticiper, il est nécessaire de procéder au recrutement d'un agent référent sur ce transfert qui aura pour mission de piloter la démarche, assurer le suivi et coordonner l'ensemble des forces vives à mobiliser tout au long de la démarche.

Par ailleurs, l'agence de l'eau, dans le souci de soutenir les ambitions de prise de compétence anticipée, alloue une aide notamment pour le financement d'un poste à hauteur de 70 000 €/ an pendant 2 ans.

## MONTFORT COMMUNAUTÉ

Siège : 4 place du Tribunal  
CS 30 150 – 35162 MONTFORT S/ MEU  
Tél. : 02.99.09.88.10  
Arrêté Préfectoral du 14.12.1992

Au vu de ces éléments, le Président propose donc la création d'un poste de chargé de projet sur le transfert de compétence « eau et assainissement », à temps complet (35h) dans la filière administrative ou technique, dans le cadre d'emplois des attachés ou des ingénieurs. Cela permettrait d'engager le travail sur la prise de compétence « assainissement » envisagée au 1<sup>er</sup> janvier 2025.

Le recrutement de ce personnel s'effectuera à titre temporaire dans le cadre d'un contrat de projet de 24 mois afin de mener à bien l'opération suivante : piloter l'étude du transfert de compétence eau et assainissement.

Le contrat prendra fin dès lors que la compétence assainissement aura été déléguée à Montfort Communauté.

L'agent devra justifier d'une expérience professionnelle et d'une formation supérieure dans le domaine de l'eau ou de l'environnement.

La rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire des attachés ou des ingénieurs et dans la limite de l'indice majoré 673.

Enfin le régime indemnitaire instauré par la délibération n° 4.5.1 du 15 décembre 2016 sera applicable.

Cette création de poste fera l'objet d'une déclaration avec offre auprès du site Emploi Territorial.

### **VISAS ET CONSIDERANTS**

*Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment ses articles L313-1 et L332-24*

*Vu le décret 88-145 modifié,*

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- approuve l'engagement du travail sur la prise de compétence anticipée « assainissement » par Montfort Communauté au 01/01/2025.
- approuve la création d'un emploi non permanent à temps complet (35/35<sup>ème</sup>) d'attaché ou d'ingénieur pour une durée de 2 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 ;
- autorise que la rémunération soit fixée par référence à la grille indiciaire des attachés/ingénieurs et dans la limite de l'indice majoré 673 ;
- dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

*Certifié exécutoire par le Président,  
Signé : Le Président, Christophe MARTINS*

*Le secrétaire de séance,*



## MONTFORT COMMUNAUTÉ

Siège : 4 place du Tribunal

CS 30 150 – 35162 MONTFORT S/ MEU

Tél. : 02.99.09.88.10

Arrêté Préfectoral du 14.12.1992

### CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 27 OCTOBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 27 octobre, le Conseil de Communauté, dûment convoqué par courrier dématérialisé du 20 octobre, s'est réuni en session ordinaire à Montfort sur Meu, sous la présidence de Christophe MARTINS, Président.

#### Etaient présents :

Elisabeth ABADIE, Michel HALOUX, Régine LEFEUVRE, Joseph THÉBAULT, Marie GUEGUEN, Éric LECLERC (à partir de 21h45, point 5.1), Stéphane PAVIOT, Isabelle OZOUX, Michel BARBÉ, Chrystèle BERTRAND, Yannick BRÉ, Véronique MARIE, Christophe MARTINS, Sylvie PINAULT, Jean-Luc BOURGOGNON (jusqu'à 21h30, point 3.4), Fabrice DALINO, Frédéric DESSAUGE, Christine FAUCHOUX, Marcelle LE GUELLEC, Thierry TILLARD, Christophe LEDUC, Patrick LE TEXIER, Anne-Sophie PATRU, Loïc BOISGERAULT, Brigitte BERRÉE, Bruno DUTEIL, Yves TERTRAIS.

Excusés avec pouvoir : Jean RONSIN à Joseph THÉBAULT, Eric LECLERC à Isabelle OZOUX (jusqu'à 21h45), Fabienne BONDON à Chrystèle BERTRAND, Zoé HERITAGE à Fabrice DALINO, Delphine DAVID à Thierry TILLARD, Séverine BETHUEL à Patrick LE TEXIER.

Absent : Jean-Luc BOURGOGNON (à partir de 21h30, point 4.1)

La séance est ouverte à 20h30.

Stéphane PAVIOT est élu secrétaire de séance.

Nombres de conseillers : 32

En exercice : 32

Présents : 26 (jusqu'à 21h30 – point 3.4, puis à partir de 21h45 – point 5.1) / 25 (de 21h30 jusqu'à 21h45 – point 4.1)

Procurations : 6 (puis 5 à partir de 21h45, point 5.1)

Votants : 32 (jusqu'à 21h30 – point 3.4) / 31 (à partir de 21h30, point 4.1 et suivants)

Quorum : 17

### COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFERÉES DU 15/09/2022 : REVISION LIBRE DES ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION

N° Délibération CC/2022/133

#### EXPOSE DES MOTIFS

Conformément aux dispositions du 1bis du V de l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts, « le montant de l'attribution de compensation et les conditions de sa révision peuvent être fixés librement par délibérations concordantes du conseil communautaire, statuant à la majorité des deux tiers, et des conseils municipaux des communes membres intéressées, en tenant compte du rapport de la commission locale d'évaluation des transferts de charges ».

## MONTFORT COMMUNAUTÉ

Siège : 4 place du Tribunal  
CS 30 150 – 35162 MONTFORT S/ MEU  
Tél. : 02.99.09.88.10  
Arrêté Préfectoral du 14.12.1992

Envoyé en préfecture le 03/11/2022

Reçu en préfecture le 03/11/2022

Affiché le

ID : 035-243500550-20221027-CC\_2022\_133-DE

Dans le pacte financier et fiscal de solidarité validé par Montfort Communauté et ses 8 communes en mars 2022, un des leviers permettant d'optimiser la trajectoire financière était d'imputer la refacturation du service commun mutualisé « autorisations du droit des sols » (ADS) via les attributions de compensation afin qu'elles soient valorisées dans le calcul du coefficient d'intégration fiscal (CIF) de Montfort Communauté, et donc dans le calcul de la dotation d'intercommunalité perçue par Montfort Communauté.

Les membres de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) réunie le 15 septembre 2022 ont décidé d'adopter le rapport ci-joint, proposant de déduire du montant des attributions de compensation 2022 le coût 2021 du service mutualisé « autorisations du droit des sols » (ADS).

Cette déduction des attributions de compensation remplace la refacturation aux communes par l'émission d'avis des sommes à payer.

Les montants révisés des attributions de compensation par commune, soumis à délibérations concordantes du conseil communautaire et des conseils municipaux des communes membres intéressées, sont les suivants :

	Attributions de compensation 2018-2021	Service commun ADS N-1 (2021)	Attributions de compensation 2022 définitives
BEDEE	223 603,00 €	-13 477,00 €	210 126,00 €
BRETEIL	-90 049,00 €	-10 050,00 €	-100 099,00 €
IFFENDIC	-20 193,00 €	-15 448,00 €	-35 641,00 €
LA NOUAYE	-4 745,00 €	-1 195,00 €	-5 940,00 €
MONTFORT SUR MEU	407 665,00 €	-20 340,00 €	387 325,00 €
PLEUMELEUC	-22 741,00 €	-10 427,00 €	-33 168,00 €
SAINT GONLAY	-8 684,00 €	-1 074,00 €	-9 758,00 €
TALENSAC	-10 134,00 €	-7 989,00 €	-18 123,00 €
TOTAL	474 722,00 €	-80 000,00 €	394 722,00 €

### VISAS ET CONSIDERANTS

*Vu l'article L5122-4-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu les dispositions du 1bis du V de l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts,  
Vu le pacte financier et fiscal entre Montfort Communauté et ses 8 communes, approuvé en mars 2022,  
Vu le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées du 15 septembre 2022,*

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- approuve le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées réunie le 15 septembre 2022 ;
- approuve la révision libre des attributions de compensations 2022 aux communes telle que présentée ci-dessus.

Certifié exécutoire par le Président,  
Signé : Le Président, Christophe MARTINS

Le secrétaire de séance,

MONTFORT COMMUNAUTÉ  
LE PRÉSIDENT,  
Christophe MARTINS



## MONTFORT COMMUNAUTÉ

Siège : 4 place du Tribunal

CS 30 150 – 35162 MONTFORT S/ MEU

Tél. : 02.99.09.88.10

Arrêté Préfectoral du 14.12.1992

### CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 27 OCTOBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 27 octobre, le Conseil de Communauté, dûment convoqué par courrier dématérialisé du 20 octobre, s'est réuni en session ordinaire à Montfort sur Meu, sous la présidence de Christophe MARTINS, Président.

#### Etaient présents :

Elisabeth ABADIE, Michel HALOUX, Régine LEFEUVRE, Joseph THÉBAULT, Marie GUEGUEN, Éric LECLERC (à partir de 21h45, point 5.1), Stéphane PAVIOT, Isabelle OZOUX, Michel BARBÉ, Chrystèle BERTRAND, Yannick BRÉ, Véronique MARIE, Christophe MARTINS, Sylvie PINAULT, Jean-Luc BOURGOGNON (jusqu'à 21h30, point 3.4), Fabrice DALINO, Frédéric DESSAUGE, Christine FAUCHOUX, Marcelle LE GUELLEC, Thierry TILLARD, Christophe LEDUC, Patrick LE TEXIER, Anne-Sophie PATRU, Loïc BOISGERAULT, Brigitte BERRÉE, Bruno DUTEIL, Yves TERTRAIS.

Excusés avec pouvoir : Jean RONSIN à Joseph THÉBAULT, Eric LECLERC à Isabelle OZOUX (jusqu'à 21h45), Fabienne BONDON à Chrystèle BERTRAND, Zoé HERITAGE à Fabrice DALINO, Delphine DAVID à Thierry TILLARD, Séverine BETHUEL à Patrick LE TEXIER.

Absent : Jean-Luc BOURGOGNON (à partir de 21h30, point 4.1)

La séance est ouverte à 20h30.

Stéphane PAVIOT est élu secrétaire de séance.

Nombres de conseillers : 32

En exercice : 32

Présents : 26 (jusqu'à 21h30 – point 3.4, puis à partir de 21h45 – point 5.1) / 25 (de 21h30 jusqu'à 21h45 – point 4.1)

Procurations : 6 (puis 5 à partir de 21h45, point 5.1)

Votants : 32 (jusqu'à 21h30 – point 3.4) / 31 (à partir de 21h30, point 4.1 et suivants)

Quorum : 17

### CREATION D'UN BUDGET ANNEXE « CENTRE AQUATIQUE OCELIA »

N° Délibération CC/2022/134

#### **EXPOSE DES MOTIFS**

Montfort Communauté dispose d'un centre aquatique Océlia construit sous sa maîtrise d'ouvrage et dont elle confie l'exploitation à un tiers, dans le cadre d'une délégation de service public.

Lors du contrôle de la gestion de Montfort Communauté, la Chambre Régionale des Comptes a constaté, qu'en égard à son objet et à ses conditions de fonctionnement, le centre aquatique présentait le caractère d'un service public industriel et commercial.

## **MONTFORT COMMUNAUTÉ**

Siège : 4 place du Tribunal  
CS 30 150 – 35162 MONTFORT S/ MEU  
Tél. : 02.99.09.88.10  
Arrêté Préfectoral du 14.12.1992

L'article L. 2224-1 du CGCT impose l'équilibre en recettes et en dépenses des budgets des services publics à caractère industriel ou commercial exploités en régie, affermés ou concédés. L'individualisation budgétaire doit permettre d'établir le coût réel du service pour déterminer ensuite le prix à payer par l'usager.

Il en résulte que Montfort Communauté doit se doter d'un budget annexe dédié à ce centre aquatique, suivant la nomenclature M4, non assujetti à TVA.

### **VISAS ET CONSIDERANTS**

*Vu l'article L. 2224-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,*

*Vu la préconisation de la Chambre Régionale des Comptes de créer un budget annexe pour la gestion du centre aquatique,*

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- décide la création d'un budget annexe « Centre aquatique Océlia » suivant la nomenclature M4, non assujetti à TVA,
- autorise le Président à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

*Certifié exécutoire par le Président,  
Signé : Le Président, Christophe MARTINS*

*Le secrétaire de séance,*





## MONTFORT COMMUNAUTÉ

Siège : 4 place du Tribunal

CS 30 150 – 35162 MONTFORT S/ MEU

Tél. : 02.99.09.88.10

Arrêté Préfectoral du 14.12.1992

### CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 27 OCTOBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 27 octobre, le Conseil de Communauté, dûment convoqué par courrier dématérialisé du 20 octobre, s'est réuni en session ordinaire à Montfort sur Meu, sous la présidence de Christophe MARTINS, Président.

#### Etaient présents :

Elisabeth ABADIE, Michel HALOUX, Régine LEFEUVRE, Joseph THÉBAULT, Marie GUEGUEN, Éric LECLERC (à partir de 21h45, point 5.1), Stéphane PAVIOT, Isabelle OZOUX, Michel BARBÉ, Chrystèle BERTRAND, Yannick BRÉ, Véronique MARIE, Christophe MARTINS, Sylvie PINAULT, Jean-Luc BOURGOGNON (jusqu'à 21h30, point 3.4), Fabrice DALINO, Frédéric DESSAUGE, Christine FAUCHOUX, Marcelle LE GUELLEC, Thierry TILLARD, Christophe LEDUC, Patrick LE TEXIER, Anne-Sophie PATRU, Loïc BOISGERAULT, Brigitte BERRÉE, Bruno DUTEIL, Yves TERTRAIS.

Excusés avec pouvoir : Jean RONSIN à Joseph THÉBAULT, Eric LECLERC à Isabelle OZOUX (jusqu'à 21h45), Fabienne BONDON à Chrystèle BERTRAND, Zoé HERITAGE à Fabrice DALINO, Delphine DAVID à Thierry TILLARD, Séverine BETHUEL à Patrick LE TEXIER.

Absent : Jean-Luc BOURGOGNON (à partir de 21h30, point 4.1)

La séance est ouverte à 20h30.

Stéphane PAVIOT est élu secrétaire de séance.

Nombres de conseillers : 32

En exercice : 32

Présents : 26 (jusqu'à 21h30 – point 3.4, puis à partir de 21h45 – point 5.1) / 25 (de 21h30 jusqu'à 21h45 – point 4.1)

Procurations : 6 (puis 5 à partir de 21h45, point 5.1)

Votants : 32 (jusqu'à 21h30 – point 3.4) / 31 (à partir de 21h30, point 4.1 et suivants)

Quorum : 17

### EAU POTABLE : TRANSFERT A COLLECTIVITE EAU DU BASSIN RENNAIS DE LA TRESORERIE, DE L'ACTIF ET DU PASSIF

N° Délibération CC/2022/135

#### **EXPOSE DES MOTIFS**

Montfort Communauté a pris la compétence Eau potable, à compter du 1er janvier 2018, suite à l'arrêté préfectoral du 23 octobre 2017 et au titre de la loi NOTRe.

Par délibérations du 20 juin 2019, Montfort Communauté a approuvé le transfert de sa compétence Eau potable à la Collectivité Eau du Bassin Rennais, sur l'ensemble de son territoire, à compter du 1er janvier 2020.

La présente délibération a pour objet de fixer les modalités de transfert des biens liés aux services d'eau entre Montfort Communauté et la Collectivité Eau du Bassin Rennais. Ces modalités font l'objet d'une convention et d'un procès-verbal. Les éléments principaux sont décrits ci-après.

**MONTFORT COMMUNAUTÉ**

Siège : 4 place du Tribunal  
 CS 30 150 – 35162 MONTFORT S/ MEU  
 Tél. : 02.99.09.88.10  
 Arrêté Préfectoral du 14.12.1992

Article 1 : Transfert des biens liés au service d'eau potable

Conformément à la demande de la Collectivité dans le cadre de l'entrée de Montfort Communauté en son sein, les biens et résultats budgétaires liés aux services d'eau potable de Montfort Communauté seront transférés en pleine propriété à titre gratuit à la Collectivité Eau du Bassin Rennais, comme lui ont été transmis les biens et résultats liés aux services d'eau potable des syndicats d'eau dont Montfort Communauté était membre.

Les biens physiques à transférer font dans un 1er temps, l'objet d'un procès-verbal de transfert en pleine propriété, puis pour les biens cadastrés d'un acte notarié pour le transfert en pleine propriété à la charge de la Collectivité Eau du Bassin Rennais. La liste des biens physiques est annexée au procès-verbal.

Article 2 : Rétrocession des biens transférés

Dans le cas où Montfort Communauté se retirerait de la Collectivité Eau du Bassin Rennais ou dans celui où la Collectivité disparaîtrait, l'ensemble des biens transférés en pleine propriété par Montfort Communauté seront restitués à cette dernière, gratuitement, en pleine propriété par procès-verbal, puis pour les biens cadastrés, par acte notarié et les frais afférents seront supportés par Montfort Communauté.

Dans ces mêmes cas, les investissements que fera la Collectivité Eau du Bassin Rennais sur les biens transférés par Montfort Communauté seront retransférés à celle-ci à titre gratuit.

Cette restitution ne pourra toutefois concerner les éventuels biens objets de la présente convention ayant été cédés à des tiers par la Collectivité Eau du Bassin Rennais dans le cadre de l'exercice de la Compétence Eau Potable.

Article 3 : Traitement comptable des biens transférés

Les biens faisant l'objet du transfert et inscrits à l'inventaire comptable de Montfort Communauté ou des Syndicats d'eau dont elle ou ses communes sont sorties seront intégrés à l'inventaire comptable de la Collectivité Eau du Bassin Rennais à leur valeur nette comptable. Ils y feront l'objet d'une identification spécifique afin de faciliter leur réintégration à leur valeur nette comptable dans le patrimoine de Montfort Communauté dans les cas étudiés à l'article 2.

Article 4 : Transfert des éléments comptables

Les résultats comptables, excédents et déficits du budget Eau de Montfort Communauté et des Syndicats d'eau dont elle ou ses communes sont sorties, à hauteur de la part lui étant revenue ainsi que les emprunts liés aux services d'eau, sont transférés à la Collectivité Eau du Bassin Rennais.

Dans les cas d'une sortie de Montfort Communauté évoqués à l'article 2, les investissements effectués par la Collectivité Eau du Bassin Rennais sur les biens transférés par Montfort Communauté seront transférés à Montfort Communauté sur la base de leur valeur nette comptable ; les résultats comptables de la Collectivité Eau du Bassin Rennais pourront faire l'objet d'un partage dans les conditions qui seront négociées alors par les parties prenantes dans le respect des lois en vigueur.

Les excédents du budget annexe de l'eau de Montfort communauté et des budgets des Syndicats d'eau dont elle ou ses communes sont sorties à hauteur de la part lui revenant, font l'objet d'un transfert vers la Collectivité Eau du Bassin Rennais, selon les chiffres suivants :

	Montants reversés à CEBR
Résultat de clôture CA 2019 du Budget annexe Eau Potable	462 867,09
Encaissement sur le Budget Principal d'un versement de Veolia (PY 2019)	32 062,34
Versement du SIAEP Montauban St Méen : produits facturés décembre 2019	13 233,70
Versement du SIAEP Montauban St Méen : trésorerie	227 808,56
	<b>735 971,69</b>

Aucun emprunt n'est à transférer à CEBR.

Le transfert des résultats, de l'actif et du passif doit donner lieu à délibérations concordantes de Montfort Communauté et de la Collectivité Eau du Bassin Rennais.

**MONTFORT COMMUNAUTÉ**

Siège : 4 place du Tribunal

CS 30 150 – 35162 MONTFORT S/ MEU

Tél. : 02.99.09.88.10

Arrêté Préfectoral du 14.12.1992

**VISAS ET CONSIDERANTS**

*Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015, dite loi NOTRe, et la loi n°2018-702 du 3 août 2018, dite Ferrand,*  
*Vu l'article L. 1321-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,*  
*Vu l'article L. 3112-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,*  
*Vu la délibération de Montfort Communauté n°CC/2019/118 du 20 juin 2019 approuvant la demande de retrait de la commune d'Iffendic du Syndicat Mixte Eau (SME) de la Forêt de Paimpont,*  
*Vu la délibération n°CC/2019/120 du 20 juin 2019 approuvant le transfert de la compétence Eau Potable à la Collectivité EBR pour le territoire de la commune de Montfort-sur-Meu,*  
*Vu la délibération n°CC/2019/121 du 20 juin 2019 approuvant le transfert de la compétence Eau Potable à la Collectivité EBR pour les territoires communaux d'Iffendic et Saint Gonlay,*  
*Vu la délibération de Montfort Communauté n°CC/2019/158 du 26 septembre 2019 demandant le retrait de Montfort Communauté du SMP OUEST 35,*  
*Vu la délibération de Montfort Communauté n°CC/2019/176 du 24 octobre 2019 approuvant la modification des statuts de CEBR,*  
*Vu la délibération de Montfort Communauté n°CC/2019/177 du 24 octobre 2019 approuvant les demandes de retrait de Montfort Communauté et la Communauté de communes Saint Méen Montauban du Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable (SIAEP) Montauban Saint Méen,*  
*Vu la délibération de Montfort Communauté n°CC/2019/178 du 24 octobre 2019 approuvant la demande de retrait de la commune d'Iffendic, pour sa partie Sud, du SME de la Forêt de Paimpont,*  
*Vu la délibération de Montfort Communauté n°CC/2019/215 du 12 décembre 2019 acceptant les conditions de la convention de répartition des biens du SIAEP Montauban Saint Méen,*  
*Vu l'arrêté préfectoral du 27 décembre 2019 modifiant les statuts de la Collectivité Eau du Bassin Rennais et intégrant l'ensemble des communes de Montfort Communauté dans le périmètre de la Collectivité,*  
*Vu la délibération de Montfort Communauté n°CC/2020/108 du 22 octobre 2020 approuvant la demande de sortie de Montfort Communauté du Syndicat Mixte Eau (SME) de la Forêt de Paimpont et transférant l'exercice de la compétence Eau sur la partie Sud d'Iffendic à CEBR,*  
*Vu la délibération du Comité Syndical du Syndicat Mixte Eau (SME) de la Forêt de Paimpont 2020-28 du 16 décembre 2020 acceptant le retrait de Montfort Communauté du SME de la Forêt de Paimpont au 01.01.2021,*  
*Vu l'arrêté préfectoral du 17 décembre 2021 portant dissolution du Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable Montauban Saint-Méen,*  
*Vu la convention de liquidation du SIAEP Montauban Saint Méen et son annexe de janvier 2021,*  
*Vu le compte administratif 2019 du budget annexe de l'eau de Montfort Communauté,*

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- valide le transfert des biens en pleine propriété, le transfert des subventions, et le transfert des résultats constatés, tels que présentés, à la Collectivité Eau du Bassin Rennais ;
- approuve le transfert des biens liés au service d'eau potable en pleine propriété par le procès-verbal ci-annexé et ensuite, pour les biens cadastrés, par acte notarié au bénéfice de la Collectivité Eau du Bassin Rennais qui s'acquittera des frais notariés ;
- autorise le Président à signer la convention et le procès-verbal ci-annexés avec la Collectivité Eau du Bassin Rennais dont les éléments principaux viennent d'être présentés ;
- autorise le Président à signer les actes de transfert des biens en pleine propriété, et tous les actes nécessaires aux opérations juridiques, financières et patrimoniales à intervenir à cet effet.

Certifié exécutoire par le Président,  
Signé : Le Président, Christophe MARTINS

Le secrétaire de séance,



## **MONTFORT COMMUNAUTÉ**

Siège : 4 place du Tribunal

CS 30 150 – 35162 MONTFORT S/ MEU

Tél. : 02.99.09.88.10

Arrêté Préfectoral du 14.12.1992

---

Envoyé en préfecture le 03/11/2022

Reçu en préfecture le 03/11/2022

Affiché le

ID : 035-243500550-20221027-CC\_2022\_135-DE

## MONTFORT COMMUNAUTÉ

Siège : 4 place du Tribunal  
CS 30 150 – 35162 MONTFORT S/ MEU  
Tél. : 02.99.09.88.10  
Arrêté Préfectoral du 14.12.1992

Envoyé en préfecture le 03/11/2022

Reçu en préfecture le 03/11/2022

Affiché le

ID : 035-243500550-20221027-CC\_2022\_136-DE

### CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 27 OCTOBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 27 octobre, le Conseil de Communauté, dûment convoqué par courrier dématérialisé du 20 octobre, s'est réuni en session ordinaire à Montfort sur Meu, sous la présidence de Christophe MARTINS, Président.

#### Etaient présents :

Elisabeth ABADIE, Michel HALOUX, Régine LEFEUVRE, Joseph THÉBAULT, Marie GUEGUEN, Éric LECLERC (à partir de 21h45, point 5.1), Stéphane PAVIOT, Isabelle OZOUX, Michel BARBÉ, Chrystèle BERTRAND, Yannick BRÉ, Véronique MARIE, Christophe MARTINS, Sylvie PINAULT, Jean-Luc BOURGOGNON (jusqu'à 21h30, point 3.4), Fabrice DALINO, Frédéric DESSAUGE, Christine FAUCHOUX, Marcelle LE GUELLEC, Thierry TILLARD, Christophe LEDUC, Patrick LE TEXIER, Anne-Sophie PATRU, Loïc BOISGERAULT, Brigitte BERRÉE, Bruno DUTEIL, Yves TERTRAIS.

Excusés avec pouvoir : Jean RONSIN à Joseph THÉBAULT, Eric LECLERC à Isabelle OZOUX (jusqu'à 21h45), Fabienne BONDON à Chrystèle BERTRAND, Zoé HERITAGE à Fabrice DALINO, Delphine DAVID à Thierry TILLARD, Séverine BETHUEL à Patrick LE TEXIER.

Absent : Jean-Luc BOURGOGNON (à partir de 21h30, point 4.1)

La séance est ouverte à 20h30.  
Stéphane PAVIOT est élu secrétaire de séance.

Nombres de conseillers : 32

En exercice : 32

Présents : 26 (jusqu'à 21h30 – point 3.4, puis à partir de 21h45 – point 5.1) / 25 (de 21h30 jusqu'à 21h45 – point 4.1)

Procurations : 6 (puis 5 à partir de 21h45, point 5.1)

Votants : 32 (jusqu'à 21h30 – point 3.4) / 31 (à partir de 21h30, point 4.1 et suivants)

Quorum : 17

### BUDGET PRINCIPAL 2022 : DECISION MODIFICATIVE N°4

N° Délibération CC/2022/136

#### EXPOSE DES MOTIFS

Au vu des évolutions constatées depuis le vote du budget primitif du Budget Principal le 24 mars 2022, il est proposé d'ajuster les crédits budgétaires de l'exercice 2022 de la manière suivante :

- Reprise des résultats excédentaires en fonctionnement et en investissement du compte administratif 2019 du budget annexe Eau Potable
- Inscription des crédits nécessaires au reversement à CEBR du montant total du résultat du compte administratif 2019 du budget annexe Eau Potable (462 867,09 €)

Les crédits inscrits au chapitre 023 (Virement de section à section) sont modifiés en fonctionnement et en investissement pour équilibrer la présente décision modificative.

# MONTFORT COMMUNAUTÉ

Siège : 4 place du Tribunal  
CS 30 150 – 35162 MONTFORT S/ MEU  
Tél. : 02.99.09.88.10  
Arrêté Préfectoral du 14.12.1992

Envoyé en préfecture le 03/11/2022  
Reçu en préfecture le 03/11/2022  
Affiché le  
ID : 035-243500550-20221027-CC\_2022\_136-DE

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
R-002-01 : Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	428 228,97 €
<b>TOTAL R 002 : Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>428 228,97 €</b>
D-678-811 : Autres charges exceptionnelles	0,00 €	428 228,97 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 67 : Charges exceptionnelles</b>	<b>0,00 €</b>	<b>428 228,97 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Total FONCTIONNEMENT</b>	<b>0,00 €</b>	<b>428 228,97 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>428 228,97 €</b>

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>INVESTISSEMENT</b>				
R-001-01 : Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0,00 €	0,00 €	0,00 €	34 638,12 €
<b>TOTAL 001 : Solde d'exécution de la section d'investissement reporté</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>34 638,12 €</b>
D-1068-01 : Excédents de fonctionnement capitalisés	0,00 €	34 638,12 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL 10 : Dotations, fonds divers et réserves</b>	<b>0,00 €</b>	<b>34 638,12 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Total INVESTISSEMENT</b>	<b>0,00 €</b>	<b>34 638,12 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>34 638,12 €</b>
<b>Total Général</b>		<b>462 867,09 €</b>		<b>462 867,09 €</b>

## VISAS ET CONSIDERANTS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu les statuts de Montfort communauté,  
Vu la délibération n°CC/2022/26 du 24 mars 2022 approuvant les budgets primitifs 2022,  
Vu la délibération n°CC/2022/58 du 19 mai 2022 approuvant la décision modificative n°1 au Budget Principal 2022,  
Vu la délibération n°CC/2022/103 du 7 juillet 2022 approuvant la décision modificative n°2 au Budget Principal 2022,  
Vu la délibération n°CC/2022/122 du 22 septembre 2022 approuvant la décision modificative n°3 au Budget Principal 2022,

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- approuve les termes de la décision modificative n°4 du Budget Principal 2022.

Certifié exécutoire par le Président,  
Signé : Le Président, Christophe MARTINS

LE PRÉSIDENT, MONTFORT COMMUNAUTE  
Christophe MARTINS

Le secrétaire de séance,



## MONTFORT COMMUNAUTÉ

Siège : 4 place du Tribunal  
CS 30 150 – 35162 MONTFORT S/ MEU  
Tél. : 02.99.09.88.10  
Arrêté Préfectoral du 14.12.1992

Envoyé en préfecture le 03/11/2022  
Reçu en préfecture le 03/11/2022  
Affiché le  
ID : 035-243500550-20221027-CC\_2022\_137-DE

### CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 27 OCTOBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 27 octobre, le Conseil de Communauté, dûment convoqué par courrier dématérialisé du 20 octobre, s'est réuni en session ordinaire à Montfort sur Meu, sous la présidence de Christophe MARTINS, Président.

#### Étaient présents :

Elisabeth ABADIE, Michel HALOUX, Régine LEFEUVRE, Joseph THÉBAULT, Marie GUEGUEN, Éric LECLERC (à partir de 21h45, point 5.1), Stéphane PAVIOT, Isabelle OZOUX, Michel BARBÉ, Chrystèle BERTRAND, Yannick BRÉ, Véronique MARIE, Christophe MARTINS, Sylvie PINAULT, Jean-Luc BOURGOGNON (jusqu'à 21h30, point 3.4), Fabrice DALINO, Frédéric DESSAUGE, Christine FAUCHOUX, Marcelle LE GUELLEC, Thierry TILLARD, Christophe LEDUC, Patrick LE TEXIER, Anne-Sophie PATRU, Loïc BOISGERAULT, Brigitte BERRÉE, Bruno DUTEIL, Yves TERTRAIS.

Excusés avec pouvoir : Jean RONSIN à Joseph THÉBAULT, Eric LECLERC à Isabelle OZOUX (jusqu'à 21h45), Fabienne BONDON à Chrystèle BERTRAND, Zoé HERITAGE à Fabrice DALINO, Delphine DAVID à Thierry TILLARD, Séverine BETHUEL à Patrick LE TEXIER.

Absent : Jean-Luc BOURGOGNON (à partir de 21h30, point 4.1)

La séance est ouverte à 20h30.  
Stéphane PAVIOT est élu secrétaire de séance.

Nombres de conseillers : 32

En exercice : 32

Présents : 26 (jusqu'à 21h30 – point 3.4, puis à partir de 21h45 – point 5.1) / 25 (de 21h30 jusqu'à 21h45 – point 4.1)

Procurations : 6 (puis 5 à partir de 21h45, point 5.1)

Votants : 32 (jusqu'à 21h30 – point 3.4) / 31 (à partir de 21h30, point 4.1 et suivants)

Quorum : 17

### REALISATION DU SCHEMA DIRECTEUR DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF DES COMMUNES DE MONTFORT COMMUNAUTE - AUTORISATION DE SIGNATURE DU MARCHE DE PRESTATIONS INTELLECTUELLES

N° Délibération CC/2022/137

#### EXPOSE DES MOTIFS

Montfort Communauté souhaite disposer d'un schéma directeur global de l'assainissement collectif des eaux usées réalisé à l'échelle de son territoire en vue d'anticiper la prise de la compétence assainissement collectif en 2026. Une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage a été confiée à la société NTE afin de définir les besoins, rédiger les pièces de consultation, analyser les offres et assurer le suivi du bureau d'études qui réalisera la prestation.

## MONTFORT COMMUNAUTÉ

Siège : 4 place du Tribunal  
CS 30 150 – 35162 MONTFORT S/ MEU  
Tél. : 02.99.09.88.10  
Arrêté Préfectoral du 14.12.1992

Une mise en concurrence a été effectuée selon une procédure d'appel d'offres ouvert, et ce en application des articles L2124-2 et R2124-2 1° du Code de la commande publique. Un avis d'appel public à la concurrence est paru dans le BOAMP le 30 juillet 2022 et au JOUE le 1<sup>er</sup> août 2022 ainsi que sur le profil d'acheteur Mégalis.

Un pli a été reçu dans les délais.

Les critères de jugement des offres étaient les suivants :

- Critère 1 - Valeur technique : 60%.
  - Compréhension du contexte et des enjeux de la mission : 10% ;
  - Composition et organisation de l'équipe affectée pour la réalisation des missions : 20% ;
  - Moyens mis en œuvre pour assurer la mission (sécurité, métrologie) : 20 % ;
  - Méthodologie pour assurer la prestation et qualité des exemples de rendus : 35 % ;
  - Moyens mis en œuvre pour assurer la collaboration avec le maître d'ouvrage 5 % ;
  - Planning prévisionnel de réalisation : délais et cohérence du planning 10%.
- Critère 2 - Prix des prestations : 40%.

Sur la base de l'analyse des offres établie conformément aux critères de jugement des offres définis au règlement de consultation, la commission d'appel d'offres réunie le 20 octobre 2022 a décidé d'attribuer le marché à l'entreprise suivante comme étant la plus économiquement avantageuse :  
EF ETUDES SARL, pour un montant total de 237 211 HT (comprenant la prestation supplémentaire éventuelle n°1 pour 13 200 € HT).

### VISAS ET CONSIDERANTS

*Vu le Code de la Commande Publique en vigueur depuis le 1er avril 2019,  
Vu le budget,  
Vu la séance de la commission d'appel d'offres du 20 octobre 2022,*

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- autorise le Président à signer le marché ci-dessus avec le prestataire susvisé, ou tout autre document relatif à ceux-ci, y compris toute décision de poursuivre, et tout avenant n'entraînant pas une augmentation du contrat initial supérieure à 5% lorsque les crédits sont inscrits au budget.
- précise que les dépenses seront imputées sur le budget principal.

*Certifié exécutoire par le Président,  
Signé : Le Président, Christophe MARTINS*

LE PRÉSIDENT,  
Christophe MARTINS

*Le secrétaire de séance,*





## MONTFORT COMMUNAUTÉ

Siège : 4 place du Tribunal  
CS 30 150 – 35162 MONTFORT S/ MEU  
Tél. : 02.99.09.88.10  
Arrêté Préfectoral du 14.12.1992

### CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 27 OCTOBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 27 octobre, le Conseil de Communauté, dûment convoqué par courrier dématérialisé du 20 octobre, s'est réuni en session ordinaire à Montfort sur Meu, sous la présidence de Christophe MARTINS, Président.

#### Etaient présents :

Elisabeth ABADIE, Michel HALOUX, Régine LEFEUVRE, Joseph THÉBAULT, Marie GUEGUEN, Éric LECLERC (à partir de 21h45, point 5.1), Stéphane PAVIOT, Isabelle OZOUX, Michel BARBÉ, Chrystèle BERTRAND, Yannick BRÉ, Véronique MARIE, Christophe MARTINS, Sylvie PINAULT, Jean-Luc BOURGOGNON (jusqu'à 21h30, point 3.4), Fabrice DALINO, Frédéric DESSAUGE, Christine FAUCHOUX, Marcelle LE GUELLEC, Thierry TILLARD, Christophe LEDUC, Patrick LE TEXIER, Anne-Sophie PATRU, Loïc BOISGERAULT, Brigitte BERRÉE, Bruno DUTEIL, Yves TERTRAIS.

Excusés avec pouvoir : Jean RONSIN à Joseph THÉBAULT, Eric LECLERC à Isabelle OZOUX (jusqu'à 21h45), Fabienne BONDON à Chrystèle BERTRAND, Zoé HERITAGE à Fabrice DALINO, Delphine DAVID à Thierry TILLARD, Séverine BETHUEL à Patrick LE TEXIER.

Absent : Jean-Luc BOURGOGNON (à partir de 21h30, point 4.1)

La séance est ouverte à 20h30.

Stéphane PAVIOT est élu secrétaire de séance.

Nombres de conseillers : 32

En exercice : 32

Présents : 26 (jusqu'à 21h30 – point 3.4, puis à partir de 21h45 – point 5.1) / 25 (de 21h30 jusqu'à 21h45 – point 4.1)

Procurations : 6 (puis 5 à partir de 21h45, point 5.1)

Votants : 32 (jusqu'à 21h30 – point 3.4) / 31 (à partir de 21h30, point 4.1 et suivants)

Quorum : 17

### ACHAT GROUPE D'ENERGIE : VŒU POUR LA MISE EN PLACE D'UN BOUCLIER TARIFAIRE POUR LES COLLECTIVITES TERRITORIALES

N° Délibération CC/2022/138

#### **EXPOSE DES MOTIFS**

Depuis l'obligation pour les collectivités territoriales de mettre en concurrence les fournisseurs d'électricité et de gaz dans le cadre de marchés publics, Montfort Communauté a adhéré aux groupements de commande du SDE35 pour ses besoins de fourniture en électricité et en gaz.

En raison de la flambée des prix de l'énergie, le comité syndical du SDE35, lors de sa réunion du 14 septembre 2022, a émis un vœu demandant la mise en place d'un bouclier tarifaire pour les collectivités locales.

Aujourd'hui, avec l'explosion des tarifs de gros de gaz et d'électricité, les conséquences financières pour les collectivités d'Ille et Vilaine vont être majeures, et pour certains impossibles à surmonter en 2023.

## MONTFORT COMMUNAUTÉ

Siège : 4 place du Tribunal  
CS 30 150 – 35162 MONTFORT S/ MEU  
Tél. : 02.99.09.88.10  
Arrêté Préfectoral du 14.12.1992

Il y a quelques jours en France :

- le prix de gros du gaz pour l'année N+1 a frôlé les 300 € / MWh pour 2023, contre 13 € / MWh il y a 2 ans ;
- le prix de gros de l'électricité pour l'année N+1 a dépassé les 1 100 € / MWh pour 2023, contre 45 € / MWh il y a 2 ans ;

A l'échelle du groupement d'achat d'énergie, le SDE35 a finalisé l'achat des volumes pour 2023 aux valeurs suivantes :

- le prix de gros du gaz (pour 2023) sera de 74,8 €/MWh contre 14,2 €/MWh en 2022 (fixé en 2020 pendant le confinement) ;
- le prix de gros de l'électricité (pour 2023) sera de 557 € / MWh pour la Base, ramené à 274 € / MWh grâce au mécanisme de l'ARENH, contre 135 € / MWh en 2022

Ces tarifs d'achat en gros vont conduire à une hausse des factures énergétiques des membres du groupement de x2,4 pour le gaz et de x2,6 pour l'électricité (hausse moins forte que celle du prix de gros, les autres composantes de la facture n'étant pas soumises aux mêmes augmentations).

La facture globale TTC des membres du groupement du SDE35 va ainsi passer de 28,7 à 74,1 millions d'euros, soit 45 millions de charges supplémentaires.

Ces hausses, même avec d'importants efforts de sobriété énergétique, ne pourront être absorbées par le budget des collectivités du département sans de graves conséquences voir des fermetures de services publics.

Par la présente, en soutien au vœu émis par le SDE35, nous demandons à l'Etat de mettre en place, dès le 1er janvier 2023, un bouclier tarifaire à destination des collectivités locales.

### **VISAS ET CONSIDERANTS**

*Vu l'obligation pour les collectivités territoriales de mettre en concurrence les fournisseurs d'électricité et de gaz dans le cadre de marchés publics,*  
*Vu la flambée des prix de l'énergie,*

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- approuve ce vœu pour la mise en place par l'Etat, dès le 1er janvier 2023, d'un bouclier tarifaire à destination des collectivités locales.

Certifié exécutoire par le Président,  
Signé : Le Président, Christophe MARTINS

Le secrétaire de séance,



LE PRÉSIDENT,

Christophe MARTINS



## MONTFORT COMMUNAUTÉ

Siège : 4 place du Tribunal

CS 30 150 – 35162 MONTFORT S/ MEU

Tél. : 02.99.09.88.10

Arrêté Préfectoral du 14.12.1992

### CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 27 OCTOBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 27 octobre, le Conseil de Communauté, dûment convoqué par courrier dématérialisé du 20 octobre, s'est réuni en session ordinaire à Montfort sur Meu, sous la présidence de Christophe MARTINS, Président.

L'an deux mille vingt-deux, le 27 octobre, le Conseil de Communauté, dûment convoqué par courrier dématérialisé du 20 octobre, s'est réuni en session ordinaire à Montfort sur Meu, sous la présidence de Christophe MARTINS, Président.

#### Etaient présents :

Elisabeth ABADIE, Michel HALOUX, Régine LEFEUVRE, Joseph THÉBAULT, Marie GUEGUEN, Éric LECLERC (à partir de 21h45, point 5.1), Stéphane PAVIOT, Isabelle OZOUX, Michel BARBÉ, Chrystèle BERTRAND, Yannick BRÉ, Véronique MARIE, Christophe MARTINS, Sylvie PINAULT, Jean-Luc BOURGOGNON (jusqu'à 21h30, point 3.4), Fabrice DALINO, Frédéric DESSAUGE, Christine FAUCHOUX, Marcelle LE GUELLEC, Thierry TILLARD, Christophe LEDUC, Patrick LE TEXIER, Anne-Sophie PATRU, Loïc BOISGERAULT, Brigitte BERRÉE, Bruno DUTEIL, Yves TERTRAIS.

Excusés avec pouvoir : Jean RONSIN à Joseph THÉBAULT, Eric LECLERC à Isabelle OZOUX (jusqu'à 21h45), Fabienne BONDON à Chrystèle BERTRAND, Zoé HERITAGE à Fabrice DALINO, Delphine DAVID à Thierry TILLARD, Séverine BETHUEL à Patrick LE TEXIER.

Absent : Jean-Luc BOURGOGNON (à partir de 21h30, point 4.1)

La séance est ouverte à 20h30.

Stéphane PAVIOT est élu secrétaire de séance.

Nombres de conseillers : 32

En exercice : 32

Présents : 26 (jusqu'à 21h30 – point 3.4, puis à partir de 21h45 – point 5.1) / 25 (de 21h30 jusqu'à 21h45 – point 4.1)

Procurations : 6 (puis 5 à partir de 21h45, point 5.1)

Votants : 32 (jusqu'à 21h30 – point 3.4) / 31 (à partir de 21h30, point 4.1 et suivants)

Quorum : 17

### CONTRAT DEPARTEMENTAL DE TERRITOIRE VOLET 3 – ANNEE 2022 –ACTUALISATION DES ACTIONS

N° Délibération CC/2022/139

#### **EXPOSE DES MOTIFS**

Le contrat départemental de territoire 2017-2021 avec Montfort Communauté a été approuvé par la commission permanente du 11 décembre 2017 et signé le 12 février 2018. Pour Montfort Communauté, le montant du volet de fonctionnement de l'année 2022 s'élève à 129 678 €.

## MONTFORT COMMUNAUTÉ

Siège : 4 place du Tribunal  
CS 30 150 – 35162 MONTFORT S/ MEU  
Tél. : 02.99.09.88.10  
Arrêté Préfectoral du 14.12.1992

Lors du conseil communautaire du 19 mai 2022, les différentes actions inscrites au volet 3 du contrat départemental de territoire dans le cadre de la contractualisation ont été validées.

A l'issue de cette délibération, la programmation de fonctionnement 2022 a fait l'objet d'une présentation en commission permanente du 30 mai 2022 avec une approbation pour un montant de 94 400 € et un reste à affecter de 35 278 €.

Il est proposé une actualisation de cette programmation prenant en compte de nouvelles demandes sollicitant ce volet 3-2022.

Ces 4 nouvelles actions sont :

- aide au fonctionnement, portée par l'association Maison du patrimoine, à hauteur de 5000€,
- organisation de la manifestation du Triskell Trail Jam, portée par l'association Triskell Bike, pour un montant de 4000€ ,
- manifestation « les mercredis du lac », portée par Montfort Communauté, pour un montant de 8000€,
- réalisation d'un CD, portée par l'association PURE, pour un montant de 3020€.

L'intégration de ces actions portera le montant attribué pour le territoire de Montfort Communauté à 114 420€ pour l'année 2022.

Le comité de pilotage territorial du Contrat départemental de territoire de Montfort Communauté s'est tenu le 6 septembre 2022 et a émis un avis favorable à cette actualisation des actions pour 2022.

Etant entendu, le Président sollicite donc l'assemblée afin qu'elle donne son accord sur les actualisations d'actions proposées dans le document annexé à la présente délibération, et ce afin qu'il puisse transmettre le tableau ci-joint au Conseil Départemental qui doit également donner son accord pour leur financement.

### VISAS ET CONSIDERANTS

*Vu les statuts,*

*Vu l'avis favorable du comité de pilotage territorial en date du 6 septembre 2022,*

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité (*Christophe MARTINS et Christine FAUCHOUX ne participant pas au vote*):

- émet un avis favorable à l'actualisation des actions présentées ;
- conditionne l'aide à destination de l'association Maison du patrimoine à l'effectivité des actions à mener dans ce cadre ;
- approuve le tableau de répartition tel que présenté dans le document joint ;
- autorise le président ou son représentant à signer les documents en lien avec cette délibération.

Certifié exécutoire par le Président,  
Signé : Le Président, Christophe MARTINS

Le secrétaire de séance,



## MONTFORT COMMUNAUTÉ

Siège : 4 place du Tribunal

CS 30 150 – 35162 MONTFORT S/ MEU

Tél. : 02.99.09.88.10

Arrêté Préfectoral du 14.12.1992

### CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 27 OCTOBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 27 octobre, le Conseil de Communauté, dûment convoqué par courrier dématérialisé du 20 octobre, s'est réuni en session ordinaire à Montfort sur Meu, sous la présidence de Christophe MARTINS, Président.

#### Etaient présents :

Elisabeth ABADIE, Michel HALOUX, Régine LEFEUVRE, Joseph THÉBAULT, Marie GUEGUEN, Éric LECLERC (à partir de 21h45, point 5.1), Stéphane PAVIOT, Isabelle OZOUX, Michel BARBÉ, Chrystèle BERTRAND, Yannick BRÉ, Véronique MARIE, Christophe MARTINS, Sylvie PINAULT, Jean-Luc BOURGOGNON (jusqu'à 21h30, point 3.4), Fabrice DALINO, Frédéric DESSAUGE, Christine FAUCHOUX, Marcelle LE GUELLEC, Thierry TILLARD, Christophe LEDUC, Patrick LE TEXIER, Anne-Sophie PATRU, Loïc BOISGERAULT, Brigitte BERRÉE, Bruno DUTEIL, Yves TERTRAIS.

Excusés avec pouvoir : Jean RONSIN à Joseph THÉBAULT, Eric LECLERC à Isabelle OZOUX (jusqu'à 21h45), Fabienne BONDON à Chrystèle BERTRAND, Zoé HERITAGE à Fabrice DALINO, Delphine DAVID à Thierry TILLARD, Séverine BETHUEL à Patrick LE TEXIER.

Absent : Jean-Luc BOURGOGNON (à partir de 21h30, point 4.1)

La séance est ouverte à 20h30.

Stéphane PAVIOT est élu secrétaire de séance.

Nombres de conseillers : 32

En exercice : 32

Présents : 26 (jusqu'à 21h30 – point 3.4, puis à partir de 21h45 – point 5.1) / 25 (de 21h30 jusqu'à 21h45 – point 4.1)

Procurations : 6 (puis 5 à partir de 21h45, point 5.1)

Votants : 32 (jusqu'à 21h30 – point 3.4) / 31 (à partir de 21h30, point 4.1 et suivants)

Quorum : 17

### SUBVENTION MAISON DU PATRIMOINE

N° Délibération CC/2022/140

#### **EXPOSE DES MOTIFS**

La Maison du patrimoine en Brocéliande est une association du territoire, travaillant pour le développement culturel et la valorisation du patrimoine sur le territoire.

Dans le cadre des dossiers de subventions 2022, l'association a déposé une demande de subvention en janvier 2022.

Après plusieurs réunions entre les membres de l'association et les élus communautaires, des axes de travail 2022/2023, autour du patrimoine (bâti et immatériel) ont été réfléchis. A ce titre, des actions seront mises en œuvre par l'association.

Envoyé en préfecture le 03/11/2022

Reçu en préfecture le 03/11/2022

Affiché le

ID : 035-243500550-20221027-CC\_2022\_140-DE

## MONTFORT COMMUNAUTÉ

Siège : 4 place du Tribunal

CS 30 150 – 35162 MONTFORT S/ MEU

Tél. : 02.99.09.88.10

Arrêté Préfectoral du 14.12.1992

Considérant l'intérêt que présentent les actions de la Maison du Patrimoine en Brocéliande pour le développement culturel de son territoire, il est proposé d'apporter un soutien sous forme d'une subvention de 5 000€ au titre du fonctionnement de l'association et de l'accompagnement de projets à caractère patrimonial et culturel.

### **VISAS ET CONSIDERANTS**

*Vu le code général des collectivités territoriales*

*Vu les statuts de Montfort Communauté,*

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité (Christine Fauchoux ne participant pas au vote)

:

- approuve la proposition de subvention annuelle de 5000.00€ à la Maison du Patrimoine ;
- conditionne la subvention susvisée à l'effectivité des actions à mener ;
- dit que crédits nécessaires sont inscrits au budget.

*Certifié exécutoire par le Président,*

*Signé : Le Président, Christophe MARTINS*

*Le secrétaire de séance,*



*LE PRÉSIDENT,  
Christophe MARTINS*



## MONTFORT COMMUNAUTÉ

Siège : 4 place du Tribunal

CS 30 150 – 35162 MONTFORT S/ MEU

Tél. : 02.99.09.88.10

Arrêté Préfectoral du 14.12.1992

### CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 27 OCTOBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 27 octobre, le Conseil de Communauté, dûment convoqué par courrier dématérialisé du 20 octobre, s'est réuni en session ordinaire à Montfort sur Meu, sous la présidence de Christophe MARTINS, Président.

#### Etaient présents :

Elisabeth ABADIE, Michel HALOUX, Régine LEFEUVRE, Joseph THÉBAULT, Marie GUEGUEN, Éric LECLERC (à partir de 21h45, point 5.1), Stéphane PAVIOT, Isabelle OZOUX, Michel BARBÉ, Chrystèle BERTRAND, Yannick BRÉ, Véronique MARIE, Christophe MARTINS, Sylvie PINAULT, Jean-Luc BOURGOGNON (jusqu'à 21h30, point 3.4), Fabrice DALINO, Frédéric DESSAUGE, Christine FAUCHOUX, Marcelle LE GUELLEC, Thierry TILLARD, Christophe LEDUC, Patrick LE TEXIER, Anne-Sophie PATRU, Loïc BOISGERAULT, Brigitte BERRÉE, Bruno DUTEIL, Yves TERTRAIS.

Excusés avec pouvoir : Jean RONSIN à Joseph THÉBAULT, Eric LECLERC à Isabelle OZOUX (jusqu'à 21h45), Fabienne BONDON à Chrystèle BERTRAND, Zoé HERITAGE à Fabrice DALINO, Delphine DAVID à Thierry TILLARD, Séverine BETHUEL à Patrick LE TEXIER.

Absent : Jean-Luc BOURGOGNON (à partir de 21h30, point 4.1)

La séance est ouverte à 20h30.

Stéphane PAVIOT est élu secrétaire de séance.

Nombres de conseillers : 32

En exercice : 32

Présents : 26 (jusqu'à 21h30 – point 3.4, puis à partir de 21h45 – point 5.1) / 25 (de 21h30 jusqu'à 21h45 – point 4.1)

Procurations : 6 (puis 5 à partir de 21h45, point 5.1)

Votants : 32 (jusqu'à 21h30 – point 3.4) / 31 (à partir de 21h30, point 4.1 et suivants)

Quorum : 17

### SYNDICAT MIXTE DE L'ECOLE DE MUSIQUE DU PAYS DE BROCELIANDE RAPPORT D'ACTIVITE 2021

N° Délibération CC/2022/141

#### **EXPOSE DES MOTIFS**

Le Président indique aux membres de l'assemblée que, par renvoi aux dispositions applicables aux EPCI, les syndicats mixtes fermés doivent établir un rapport annuel d'activités dans les conditions définies par l'article L. 5211-39 du Code général des collectivités territoriales.

Suite à la réception du rapport d'activités 2021 du syndicat mixte De l'école de musique du Pays de Brocéliande, il convient de présenter ce dernier en Conseil communautaire.

A ce titre, Marcelle Le Guellec présente à l'assemblée, les différents points du rapport d'activités 2021.

Les actions du syndicat sont orientées notamment sur les thématiques suivantes :

- Education musicale pour enfants et adultes

Etant entendu, il est demandé au Conseil communautaire de prendre acte de cette présentation.

## MONTFORT COMMUNAUTE

Siège : 4 place du Tribunal  
CS 30 150 – 35162 MONTFORT S/ MEU  
Tél. : 02.99.09.88.10  
Arrêté Préfectoral du 14.12.1992

Envoyé en préfecture le 03/11/2022  
Reçu en préfecture le 03/11/2022  
Affiché le  
ID : 035-243500550-20221027-CC\_2022\_141-DE

### VISAS ET CONSIDERANTS

*Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L. 5711-1 et L. 5211-39,  
Vu le rapport d'activité du syndicat mixte intercommunal de l'école de musique du Pays de Brocéliande pour l'année 2021,*

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- prend acte du rapport annuel du syndicat mixte intercommunal de l'école de musique du Pays de Brocéliande

*Certifié exécutoire par le Président,  
Signé : Le Président, Christophe MARTINS*

LE PRÉSIDENT,  
Christophe MARTINS

*Le secrétaire de séance,*





## MONTFORT COMMUNAUTÉ

Siège : 4 place du Tribunal  
CS 30 150 – 35162 MONTFORT S/ MEU  
Tél. : 02.99.09.88.10  
Arrêté Préfectoral du 14.12.1992

Envoyé en préfecture le 03/11/2022

Reçu en préfecture le 03/11/2022

Affiché le

ID : 035-243500550-20221027-CC\_2022\_142-DE

### CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 27 OCTOBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 27 octobre, le Conseil de Communauté, dûment convoqué par courrier dématérialisé du 20 octobre, s'est réuni en session ordinaire à Montfort sur Meu, sous la présidence de Christophe MARTINS, Président.

#### Étaient présents :

Elisabeth ABADIE, Michel HALOUX, Régine LEFEUVRE, Joseph THÉBAULT, Marie GUEGUEN, Éric LECLERC (à partir de 21h45, point 5.1), Stéphane PAVIOT, Isabelle OZOUX, Michel BARBÉ, Chrystèle BERTRAND, Yannick BRÉ, Véronique MARIE, Christophe MARTINS, Sylvie PINAULT, Jean-Luc BOURGOGNON (jusqu'à 21h30, point 3.4), Fabrice DALINO, Frédéric DESSAUGE, Christine FAUCHOUX, Marcelle LE GUELLEC, Thierry TILLARD, Christophe LEDUC, Patrick LE TEXIER, Anne-Sophie PATRU, Loïc BOISGERAULT, Brigitte BERRÉE, Bruno DUTEIL, Yves TERTRAIS.

Excusés avec pouvoir : Jean RONSIN à Joseph THÉBAULT, Eric LECLERC à Isabelle OZOUX (jusqu'à 21h45), Fabienne BONDON à Chrystèle BERTRAND, Zoé HERITAGE à Fabrice DALINO, Delphine DAVID à Thierry TILLARD, Séverine BETHUEL à Patrick LE TEXIER.

Absent : Jean-Luc BOURGOGNON (à partir de 21h30, point 4.1)

La séance est ouverte à 20h30.  
Stéphane PAVIOT est élu secrétaire de séance.

Nombres de conseillers : 32

En exercice : 32

Présents : 26 (jusqu'à 21h30 – point 3.4, puis à partir de 21h45 – point 5.1) / 25 (de 21h30 jusqu'à 21h45 – point 4.1)

Procurations : 6 (puis 5 à partir de 21h45, point 5.1)

Votants : 32 (jusqu'à 21h30 – point 3.4) / 31 (à partir de 21h30, point 4.1 et suivants)

Quorum : 17

### SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL DE L'ÉCOLE DE MUSIQUE DE LA FLUME RAPPORT D'ACTIVITE 2020

N° Délibération CC/2022/142

#### **EXPOSE DES MOTIFS**

Le Président indique aux membres de l'assemblée que, par renvoi aux dispositions applicables aux EPCI, les syndicats mixtes fermés doivent établir un rapport annuel d'activités dans les conditions définies par l'article L. 5211-39 du Code général des collectivités territoriales.

Suite à la réception du rapport d'activités 2020 du syndicat mixte de l'école de musique La Flume, il convient de présenter ce dernier en Conseil communautaire.

A ce titre, Marcelle Le Guellec présente à l'assemblée, les différents points du rapport d'activités 2020.

Les actions du syndicat sont orientées notamment sur les thématiques suivantes :

- Education musicale pour enfants et adultes

Étant entendu, il est demandé au Conseil communautaire de prendre acte de cette présentation.

Envoyé en préfecture le 03/11/2022

Reçu en préfecture le 03/11/2022

Affiché le

ID : 035-243500550-20221027-CC\_2022\_142-DE

## MONTFORT COMMUNAUTÉ

Siège : 4 place du Tribunal

CS 30 150 – 35162 MONTFORT S/ MEU

Tél. : 02.99.09.88.10

Arrêté Préfectoral du 14.12.1992

### VISAS ET CONSIDERANTS

*Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L. 5711-1 et L. 5211-39,*

*Vu le rapport d'activité du syndicat mixte intercommunal de l'école de musique de La Flume pour l'année 2020,*

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- prend acte du rapport annuel du syndicat mixte intercommunal de l'école de musique de La Flume.

*Certifié exécutoire par le Président,*

*Signé : Le Président, Christophe MARTINS*

*Le secrétaire de séance,*



## MONTFORT COMMUNAUTÉ

Siège : 4 place du Tribunal  
CS 30 150 – 35162 MONTFORT S/ MEU  
Tél. : 02.99.09.88.10  
Arrêté Préfectoral du 14.12.1992

Envoyé en préfecture le 03/11/2022  
Reçu en préfecture le 03/11/2022  
Affiché le  
ID : 035-243500550-20221027-CC\_2022\_143-DE

### CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 27 OCTOBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 27 octobre, le Conseil de Communauté, dûment convoqué par courrier dématérialisé du 20 octobre, s'est réuni en session ordinaire à Montfort sur Meu, sous la présidence de Christophe MARTINS, Président.

#### Etaient présents :

Elisabeth ABADIE, Michel HALOUX, Régine LEFEUVRE, Joseph THÉBAULT, Marie GUEGUEN, Éric LECLERC (à partir de 21h45, point 5.1), Stéphane PAVIOT, Isabelle OZOUX, Michel BARBÉ, Chrystèle BERTRAND, Yannick BRÉ, Véronique MARIE, Christophe MARTINS, Sylvie PINAULT, Jean-Luc BOURGOGNON (jusqu'à 21h30, point 3.4), Fabrice DALINO, Frédéric DESSAUGE, Christine FAUCHOUX, Marcelle LE GUELLEC, Thierry TILLARD, Christophe LEDUC, Patrick LE TEXIER, Anne-Sophie PATRU, Loïc BOISGERAULT, Brigitte BERRÉE, Bruno DUTEIL, Yves TERTRAIS.

Excusés avec pouvoir : Jean RONSIN à Joseph THÉBAULT, Eric LECLERC à Isabelle OZOUX (jusqu'à 21h45), Fabienne BONDON à Chrystèle BERTRAND, Zoé HERITAGE à Fabrice DALINO, Delphine DAVID à Thierry TILLARD, Séverine BETHUEL à Patrick LE TEXIER.

Absent : Jean-Luc BOURGOGNON (à partir de 21h30, point 4.1)

La séance est ouverte à 20h30.  
Stéphane PAVIOT est élu secrétaire de séance.

Nombres de conseillers : 32

En exercice : 32

Présents : 26 (jusqu'à 21h30 – point 3.4, puis à partir de 21h45 – point 5.1) / 25 (de 21h30 jusqu'à 21h45 – point 4.1)

Procurations : 6 (puis 5 à partir de 21h45, point 5.1)

Votants : 32 (jusqu'à 21h30 – point 3.4) / 31 (à partir de 21h30, point 4.1 et suivants)

Quorum : 17

### COMPÉTENCE ENSEIGNEMENT MUSICAL DEMANDE DE RETRAIT DU SYNDICAT DE LA FLUME N° Délibération CC/2022/143

#### **EXPOSE DES MOTIFS**

Jusqu'en 2016, la compétence « Enseignement musical » était déléguée par les communes du territoire à deux syndicats intercommunaux différents :

- Les communes de Bédée, Iffendic, Montfort-sur-Meu, Pleumeleuc et Talensac adhèrent au syndicat intercommunal de l'Ecole de Musique du Pays de Brocéliande d'une part,
- Tandis que la commune de Breteil adhère au syndicat intercommunale La Flume, d'autre part

Suite à la prise de compétences, et après avoir pris attache des services de la Préfecture, Montfort Communauté a continué de déléguer la gestion de cette compétence à deux syndicats.

## MONTFORT COMMUNAUTÉ

Siège : 4 place du Tribunal  
CS 30 150 – 35162 MONTFORT S/ MEU  
Tél. : 02.99.09.88.10  
Arrêté Préfectoral du 14.12.1992

L'article L.5211-61 du CGCT prévoit qu'une Communauté de Communes ne peut adhérer, pour l'exercice d'une même compétence, à plusieurs syndicats pour des parties différentes de son territoire.

En 2016, le Préfet d'Ille et Vilaine a accordé à la collectivité, un délai de 2 ans pour régulariser la situation.

En avril 2018, une étude juridique a été menée sous l'impulsion de Montfort Communauté et a abouti sur une proposition de dispositif de coopération conventionnelle. Cette proposition a fait l'objet d'un refus de la part du Président du syndicat de la Flume le 19 novembre 2018 puis d'un courrier de réponse négative de la part de la préfecture le 13 mars 2019.

A compter du 4 novembre 2021, la Chambre régionale des comptes (CRC) a effectué un contrôle des comptes et de la gestion de la Communauté de communes à compter de 2016 jusqu'à la période la plus récente. Sur la compétence « enseignement musical », la CRC a recommandé la mise en conformité aux dispositions de l'article L.5211-61 du CGCT en mettant fin en 2022 à cette double adhésion.

Afin de se mettre en conformité avec les dispositions de l'article précité, Il est proposé de demander le retrait du syndicat de la Flume à compter de la rentrée 2023/2024. Il est précisé que les modalités de sortie seront définies dans un deuxième temps entre Montfort communauté et le syndicat de la Flume.

### VISAS ET CONSIDERANTS

*Vu l'article L 5211-61 du CGCT,*

*Vu les statuts de Montfort Communauté,*

*Vu le rapport de la chambre régionale des comptes pour la période 2016/2020 avec notamment la recommandation N°1,*

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- décide de demander le retrait de Montfort Communauté du syndicat de la Flume;
- précise que la mise en œuvre juridique et financière reste à définir avec la Préfecture et les écoles de musique ;
- charge le Président ou son représentant d'engager les démarches nécessaires à l'exécution de cette délibération.

*Certifié exécutoire par le Président,  
Signé : Le Président, Christophe MARTINS*

*Le secrétaire de séance,*



## MONTFORT COMMUNAUTÉ

Siège : 4 place du Tribunal  
CS 30 150 – 35162 MONTFORT S/ MEU  
Tél. : 02.99.09.88.10  
Arrêté Préfectoral du 14.12.1992

Envoyé en préfecture le 03/11/2022

Reçu en préfecture le 03/11/2022

Affiché le

ID : 035-243500550-20221027-CC\_2022\_144-DE

### CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**DU 27 OCTOBRE 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le 27 octobre, le Conseil de Communauté, dûment convoqué par courrier dématérialisé du 20 octobre, s'est réuni en session ordinaire à Montfort sur Meu, sous la présidence de Christophe MARTINS, Président.

#### Etaient présents :

Elisabeth ABADIE, Michel HALOUX, Régine LEFEUVRE, Joseph THÉBAULT, Marie GUEGUEN, Éric LECLERC (à partir de 21h45, point 5.1), Stéphane PAVIOT, Isabelle OZOUX, Michel BARBÉ, Chrystèle BERTRAND, Yannick BRÉ, Véronique MARIE, Christophe MARTINS, Sylvie PINAULT, Jean-Luc BOURGOGNON (jusqu'à 21h30, point 3.4), Fabrice DALINO, Frédéric DESSAUGE, Christine FAUCHOUX, Marcelle LE GUELLEC, Thierry TILLARD, Christophe LEDUC, Patrick LE TEXIER, Anne-Sophie PATRU, Loïc BOISGERAULT, Brigitte BERRÉE, Bruno DU-TEIL, Yves TERTRAIS.

Excusés avec pouvoir : Jean RONSIN à Joseph THÉBAULT, Eric LECLERC à Isabelle OZOUX (jusqu'à 21h45), Fabienne BONDON à Chrystèle BERTRAND, Zoé HERITAGE à Fabrice DALINO, Delphine DAVID à Thierry TILLARD, Séverine BETHUEL à Patrick LE TEXIER.

Absent : Jean-Luc BOURGOGNON (à partir de 21h30, point 4.1)

La séance est ouverte à 20h30.

Stéphane PAVIOT est élu secrétaire de séance.

Nombres de conseillers : 32

En exercice : 32

Présents : 26 (jusqu'à 21h30 – point 3.4, puis à partir de 21h45 – point 5.1) / 25 (de 21h30 jusqu'à 21h45 – point 4.1)

Procurations : 6 (puis 5 à partir de 21h45, point 5.1)

Votants : 32 (jusqu'à 21h30 – point 3.4) / 31 (à partir de 21h30, point 4.1 et suivants)

Quorum : 17

### **VENTE DE PARCELLES A LA SASU LE TINIER MORIN LTM 35 OU A TOUTE PERSONNE PHYSIQUE OU MORALE SUBSTITUEE**

N° Délibération CC/2022/144

#### **EXPOSE DES MOTIFS**

Montfort Communauté est en contact avec la société Le Tinier Morin LTM 35 (GROUPE SETIN) qui souhaite acquérir un terrain situé sur le parc d'activité du Pays Pourpré, sur la commune de PLEUMELEUC, pour implanter durablement son activité. La société SASU Le Tinier Morin LTM 35 est spécialiste en fournitures industrielles et quincaillerie à destination du marché professionnel.

Les premiers contacts datent du mois de mai 2022. Un rendez-vous de présentation du projet a été organisé le 23 septembre 2022 avec le vice-président à l'économie du territoire, Fabrice DALINO. Le projet a été présenté en commission économie le 29 septembre 2022 et en bureau communautaire le 20 octobre 2022.

## MONTFORT COMMUNAUTÉ

Siège : 4 place du Tribunal  
CS 30 150 – 35162 MONTFORT S/ MEU  
Tél. : 02.99.09.88.10  
Arrêté Préfectoral du 14.12.1992

Les caractéristiques de la vente sont les suivantes :

- Vente d'une emprise approximative de 37 000m<sup>2</sup> (surface exacte à préciser par géomètre) à extraire des parcelles ZA 127, ZA 130 et ZA 4, situées sur la commune de PLEUMELEUC.
- Cette société souhaite acquérir ce terrain pour y implanter son siège social et base logistique d'une surface de 10 000m<sup>2</sup> (+ extension de 2 500m<sup>2</sup>) avec entrepôt logistique, stockage et partie administrative. Le site accueillera 60 salariés au démarrage.

Les conditions de la vente sont les suivantes :

La vente est consentie pour un prix de 40 € HT / m<sup>2</sup> (TVA applicable en sus : taux légal en vigueur ou TVA sur marge), surface exacte à confirmer par géomètre.

Il est précisé que cette vente ne sera définitive qu'après obtention du financement et d'un permis de construire purgé de tout recours et retrait, obtenu par l'acquéreur, la SASU Le Tinier Morin LTM 35 ou toute personne physique ou morale substituée pour la réalisation du projet présenté dans cette délibération.

L'acte authentique de vente devra être régularisé dans un délai de vingt-quatre (24) mois à compter de la date exécutoire de la présente délibération. Une fois ce délai dépassé, la collectivité sera entièrement libérée de ses obligations envers la SASU Le Tinier Morin LTM 35.

Il est rappelé que les frais d'acte, de raccordement aux réseaux et de bornage sont à la charge de l'acquéreur.

### **VISAS ET CONSIDERANTS**

*Vu l'article L2241-1 du CGCT,*

*Vu l'avis des services de France domaine n°2021-35023-70591,*

*Vu l'avis favorable du bureau communautaire en date du 20 octobre 2022,*

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- autorise le Président à signer tous les documents relatifs à cette acquisition par la SASU Le Tinier Morin LTM 35 ou par toute personne physique ou morale substituée.

Certifié exécutoire par le Président,  
Signé : Le Président, Christophe MARTINS

Le secrétaire de séance,



LE PRÉSIDENT,  
Christophe MARTINS



## MONTFORT COMMUNAUTÉ

Siège : 4 place du Tribunal  
CS 30 150 – 35162 MONTFORT S/ MEU  
Tél. : 02.99.09.88.10  
Arrêté Préfectoral du 14.12.1992

Envoyé en préfecture le 03/11/2022

Reçu en préfecture le 03/11/2022

Affiché le

ID : 035-243500550-20221027-CC\_2022\_145-DE

### CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 27 OCTOBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 27 octobre, le Conseil de Communauté, dûment convoqué par courrier dématérialisé du 20 octobre, s'est réuni en session ordinaire à Montfort sur Meu, sous la présidence de Christophe MARTINS, Président.

#### Etaient présents :

Elisabeth ABADIE, Michel HALOUX, Régine LEFEUVRE, Joseph THÉBAULT, Marie GUEGUEN, Éric LECLERC (à partir de 21h45, point 5.1), Stéphane PAVIOT, Isabelle OZOUX, Michel BARBÉ, Chrystèle BERTRAND, Yannick BRÉ, Véronique MARIE, Christophe MARTINS, Sylvie PINAULT, Jean-Luc BOURGOGNON (jusqu'à 21h30, point 3.4), Fabrice DALINO, Frédéric DESSAUGE, Christine FAUCHOUX, Marcelle LE GUELLEC, Thierry TILLARD, Christophe LEDUC, Patrick LE TEXIER, Anne-Sophie PATRU, Loïc BOISGERAULT, Brigitte BERRÉE, Bruno DUTEIL, Yves TERTRAIS.

Excusés avec pouvoir : Jean RONSIN à Joseph THÉBAULT, Eric LECLERC à Isabelle OZOUX (jusqu'à 21h45), Fabienne BONDON à Chrystèle BERTRAND, Zoé HERITAGE à Fabrice DALINO, Delphine DAVID à Thierry TILLARD, Séverine BETHUEL à Patrick LE TEXIER.

Absent : Jean-Luc BOURGOGNON (à partir de 21h30, point 4.1)

La séance est ouverte à 20h30.

Stéphane PAVIOT est élu secrétaire de séance.

Nombres de conseillers : 32

En exercice : 32

Présents : 26 (jusqu'à 21h30 – point 3.4, puis à partir de 21h45 – point 5.1) / 25 (de 21h30 jusqu'à 21h45 – point 4.1)

Procurations : 6 (puis 5 à partir de 21h45, point 5.1)

Votants : 32 (jusqu'à 21h30 – point 3.4) / 31 (à partir de 21h30, point 4.1 et suivants)

Quorum : 17

### RAPPORT D'ACTIVITE 2021 ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE BRETAGNE

N° Délibération CC/2022/145

#### **EXPOSE DES MOTIFS**

Il est rappelé que l'Etablissement Public Foncier d'Etat dénommé « EPF Bretagne » a pour vocation d'accompagner et de préparer les projets des collectivités publiques par une action foncière en amont ainsi que par la mise à disposition de toutes expertises et conseils utiles en matière foncière.

Montfort Communauté a signé une convention-cadre jusqu'à 2021 qui permet de s'associer pour engager une politique foncière visant à faciliter la réalisation des projets communaux et intercommunaux répondant à des critères de développement durable et de mixité (sociale, fonctionnelle, générationnelle...) partager par les deux structures.

Conformément au Code Général des Collectivités territoriales, un rapport annuel qui retrace l'action de l'EPFB et ses activités au cours de l'année 2021 a été établi et doit faire l'objet d'une communication en séance publique.

## MONTFORT COMMUNAUTÉ

Siège : 4 place du Tribunal  
CS 30 150 – 35162 MONTFORT S/ MEU  
Tél. : 02.99.09.88.10  
Arrêté Préfectoral du 14.12.1992

Envoyé en préfecture le 03/11/2022

Reçu en préfecture le 03/11/2022

Affiché le

ID : 035-243500550-20221027-CC\_2022\_145-DE

### **VISAS ET CONSIDERANTS**

*Vu le Code Général des Collectivités territoriales ;*

*Vu le Code de l'Urbanisme ;*

*Vu le PPI 2021-2025 de l'EPFB approuvé par délibération du Conseil d'Administration du 8 décembre 2020 ;*

*Vu la convention-cadre 2021-2025 dont la signature a été approuvée le Conseil communautaire en date du 25 novembre 2021 ;*

*Vu la présentation du rapport en Commission communautaire « Cadre de vie » du 5 octobre 2022 ;*

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- prend acte du rapport d'activité 2021 de l'Etablissement Public Foncier de Bretagne.

*Certifié exécutoire par le Président,  
Signé : Le Président, Christophe MARTINS*

**LE PRÉSIDENT,  
Christophe MARTINS**

*Le secrétaire de séance,*





## MONTFORT COMMUNAUTÉ

Siège : 4 place du Tribunal

CS 30 150 – 35162 MONTFORT S/ MEU

Tél. : 02.99.09.88.10

Arrêté Préfectoral du 14.12.1992

### CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 27 OCTOBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 27 octobre, le Conseil de Communauté, dûment convoqué par courrier dématérialisé du 20 octobre, s'est réuni en session ordinaire à Montfort sur Meu, sous la présidence de Christophe MARTINS, Président.

#### Etaient présents :

Elisabeth ABADIE, Michel HALOUX, Régine LEFEUVRE, Joseph THÉBAULT, Marie GUEGUEN, Éric LECLERC (à partir de 21h45, point 5.1), Stéphane PAVIOT, Isabelle OZOUX, Michel BARBÉ, Chrystèle BERTRAND, Yannick BRÉ, Véronique MARIE, Christophe MARTINS, Sylvie PINAULT, Jean-Luc BOURGOGNON (jusqu'à 21h30, point 3.4), Fabrice DALINO, Frédéric DESSAUGE, Christine FAUCHOUX, Marcelle LE GUELLEC, Thierry TILLARD, Christophe LEDUC, Patrick LE TEXIER, Anne-Sophie PATRU, Loïc BOISGERAULT, Brigitte BERRÉE, Bruno DUTEIL, Yves TERTRAIS.

Excusés avec pouvoir : Jean RONSIN à Joseph THÉBAULT, Eric LECLERC à Isabelle OZOUX (jusqu'à 21h45), Fabienne BONDON à Chrystèle BERTRAND, Zoé HERITAGE à Fabrice DALINO, Delphine DAVID à Thierry TILLARD, Séverine BETHUEL à Patrick LE TEXIER.

Absent : Jean-Luc BOURGOGNON (à partir de 21h30, point 4.1)

La séance est ouverte à 20h30.

Stéphane PAVIOT est élu secrétaire de séance.

Nombres de conseillers : 32

En exercice : 32

Présents : 26 (jusqu'à 21h30 – point 3.4, puis à partir de 21h45 – point 5.1) / 25 (de 21h30 jusqu'à 21h45 – point 4.1)

Procurations : 6 (puis 5 à partir de 21h45, point 5.1)

Votants : 32 (jusqu'à 21h30 – point 3.4) / 31 (à partir de 21h30, point 4.1 et suivants)

Quorum : 17

### RAPPORT D'ACTIVITES DE LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIC GESTION DES STRUCTURES D'ACCUEILS COLLECTIFS DU JEUNE ENFANT

N° Délibération CC/2022/146

#### **EXPOSE DES MOTIFS**

Le rapport d'activités, pour l'année 2021, de la SCOP les Crèches de Célia, délégataire pour la gestion des structures d'accueils collectifs du jeune enfant communautaires situées sur les communes de Breteil, Montfort-sur-Meu, Pleumeleuc et Talensac est présenté.

L'article L.1411-3 du code général des collectivités territoriales prévoit que le délégataire d'une délégation de service public doit produire chaque année à l'autorité délégante un rapport d'activités lui permettant d'apprécier les conditions d'exercice du service public. L'assemblée délibérante du délégant est chargée d'en prendre acte.

## MONTFORT COMMUNAUTÉ

Siège : 4 place du Tribunal  
CS 30 150 – 35162 MONTFORT S/ MEU  
Tél. : 02.99.09.88.10  
Arrêté Préfectoral du 14.12.1992

Envoyé en préfecture le 03/11/2022

Reçu en préfecture le 03/11/2022

Affiché le

ID : 035-243500550-20221027-CC\_2022\_146-DE

### **VISAS ET CONSIDERANTS**

*Vu l'article L. 1411-3 du code général des collectivités territoriales,  
Vu le contrat d'affermage confiant à la SCOP les Crèches de Célia la gestion des structures d'accueils collectifs du  
jeune enfant communautaires situées à Breteil, Montfort-sur-Meu, Pleumeleuc et Talensac,  
Vu le rapport d'activités pour l'année 2021 annexé à la délibération,*

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- prend acte du rapport d'activités 2021 du délégataire ci-annexé.

*Certifié exécutoire par le Président,  
Signé : Le Président, Christophe MARTINS*

*Le secrétaire de séance,*



**LE PRÉSIDENT,  
Christophe MARTINS**



## MONTFORT COMMUNAUTÉ

Siège : 4 place du Tribunal

CS 30 150 – 35162 MONTFORT S/ MEU

Tél. : 02.99.09.88.10

Arrêté Préfectoral du 14.12.1992

### CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 27 OCTOBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 27 octobre, le Conseil de Communauté, dûment convoqué par courrier dématérialisé du 20 octobre, s'est réuni en session ordinaire à Montfort sur Meu, sous la présidence de Christophe MARTINS, Président.

#### Etaient présents :

Elisabeth ABADIE, Michel HALOUX, Régine LEFEUVRE, Joseph THÉBAULT, Marie GUEGUEN, Éric LECLERC (à partir de 21h45, point 5.1), Stéphane PAVIOT, Isabelle OZOUX, Michel BARBÉ, Chrystèle BERTRAND, Yannick BRÉ, Véronique MARIE, Christophe MARTINS, Sylvie PINAULT, Jean-Luc BOURGOGNON (jusqu'à 21h30, point 3.4), Fabrice DALINO, Frédéric DESSAUGE, Christine FAUCHOUX, Marcelle LE GUELLEC, Thierry TILLARD, Christophe LEDUC, Patrick LE TEXIER, Anne-Sophie PATRU, Loïc BOISGERAULT, Brigitte BERRÉE, Bruno DUTEIL, Yves TERTRAIS.

Excusés avec pouvoir : Jean RONSIN à Joseph THÉBAULT, Eric LECLERC à Isabelle OZOUX (jusqu'à 21h45), Fabienne BONDON à Chrystèle BERTRAND, Zoé HERITAGE à Fabrice DALINO, Delphine DAVID à Thierry TILLARD, Séverine BETHUEL à Patrick LE TEXIER.

Absent : Jean-Luc BOURGOGNON (à partir de 21h30, point 4.1)

La séance est ouverte à 20h30.

Stéphane PAVIOT est élu secrétaire de séance.

Nombres de conseillers : 32

En exercice : 32

Présents : 26 (jusqu'à 21h30 – point 3.4, puis à partir de 21h45 – point 5.1) / 25 (de 21h30 jusqu'à 21h45 – point 4.1)

Procurations : 6 (puis 5 à partir de 21h45, point 5.1)

Votants : 32 (jusqu'à 21h30 – point 3.4) / 31 (à partir de 21h30, point 4.1 et suivants)

Quorum : 17

### RAPPORT D'ACTIVITES DE LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIC PORTANT GESTION DE LA STRUCTURE D'ACCUEIL COLLECTIF DU JEUNE ENFANT DE BEDEE

N° Délibération CC/2022/147

#### **EXPOSE DES MOTIFS**

Le rapport d'activités, pour l'année 2021, de l'association Les P tits Loustics, délégataire pour la gestion de la structure d'accueil collectif du jeune enfant communautaire située sur la commune de Bédée, est présenté.

L'article L.1411-3 du code général des collectivités territoriales prévoit que le délégataire d'une délégation de service public doit produire chaque année à l'autorité délégante un rapport d'activités lui permettant d'apprécier les conditions d'exercice du service public. L'assemblée délibérante du délégant est chargée d'en prendre acte.

Envoyé en préfecture le 03/11/2022

Reçu en préfecture le 03/11/2022

Affiché le

ID : 035-243500550-20221027-CC\_2022\_147-DE

## MONTFORT COMMUNAUTÉ

Siège : 4 place du Tribunal

CS 30 150 – 35162 MONTFORT S/ MEU

Tél. : 02.99.09.88.10

Arrêté Préfectoral du 14.12.1992

### **VISAS ET CONSIDERANTS**

*Vu l'article L. 1411-3 du code général des collectivités territoriales,*

*Vu le contrat d'affermage confiant à l'association Les P'tits Loustic, la gestion de la structure d'accueil collectif du jeune enfant communautaire située à Bédée,*

*Vu le rapport d'activités pour l'année 2021 annexé à la délibération,*

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- prend acte du rapport d'activités 2021 du délégataire ci-annexé.

*Certifié exécutoire par le Président,*

*Signé : Le Président, Christophe MARTINS*

*Le secrétaire de séance,*



**LE PRÉSIDENT,  
Christophe MARTINS**



## MONTFORT COMMUNAUTÉ

Siège : 4 place du Tribunal  
CS 30 150 – 35162 MONTFORT S/ MEU  
Tél. : 02.99.09.88.10  
Arrêté Préfectoral du 14.12.1992

Envoyé en préfecture le 03/11/2022

Reçu en préfecture le 03/11/2022

Affiché le

ID : 035-243500550-20221027-CC\_2022\_148-DE

### CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 27 OCTOBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 27 octobre, le Conseil de Communauté, dûment convoqué par courrier dématérialisé du 20 octobre, s'est réuni en session ordinaire à Montfort sur Meu, sous la présidence de Christophe MARTINS, Président.

#### Etaient présents :

Elisabeth ABADIE, Michel HALOUX, Régine LEFEUVRE, Joseph THÉBAULT, Marie GUEGUEN, Éric LECLERC (à partir de 21h45, point 5.1), Stéphane PAVIOT, Isabelle OZOUX, Michel BARBÉ, Chrystèle BERTRAND, Yannick BRÉ, Véronique MARIE, Christophe MARTINS, Sylvie PINAULT, Jean-Luc BOURGOGNON (jusqu'à 21h30, point 3.4), Fabrice DALINO, Frédéric DESSAUGE, Christine FAUCHOUX, Marcelle LE GUELLEC, Thierry TILLARD, Christophe LEDUC, Patrick LE TEXIER, Anne-Sophie PATRU, Loïc BOISGERAULT, Brigitte BERRÉE, Bruno DUTEIL, Yves TERTRAIS.

Excusés avec pouvoir : Jean RONSIN à Joseph THÉBAULT, Eric LECLERC à Isabelle OZOUX (jusqu'à 21h45), Fabienne BONDON à Chrystèle BERTRAND, Zoé HERITAGE à Fabrice DALINO, Delphine DAVID à Thierry TILLARD, Séverine BETHUEL à Patrick LE TEXIER.

Absent : Jean-Luc BOURGOGNON (à partir de 21h30, point 4.1)

La séance est ouverte à 20h30.

Stéphane PAVIOT est élu secrétaire de séance.

Nombres de conseillers : 32

En exercice : 32

Présents : 26 (jusqu'à 21h30 – point 3.4, puis à partir de 21h45 – point 5.1) / 25 (de 21h30 jusqu'à 21h45 – point 4.1)

Procurations : 6 (puis 5 à partir de 21h45, point 5.1)

Votants : 32 (jusqu'à 21h30 – point 3.4) / 31 (à partir de 21h30, point 4.1 et suivants)

Quorum : 17

### CONVENTION EUREKA EMPLOIS SERVICES 2022/2024

N° Délibération CC/2022/148

#### **EXPOSE DES MOTIFS**

Depuis plusieurs années, une convention est passée avec l'association Eurêka Emplois Service. Cette convention précise le partenariat entre Montfort Communauté et l'Association Eurêka Emplois Services visant à favoriser l'insertion sociale et professionnelle des demandeurs d'emploi durablement exclus du marché du travail ou qui rencontrent des difficultés d'accès ou de maintien dans l'emploi, sur l'ensemble du territoire de la Communauté de Communes.

Dans le cadre de cette convention 2022/2024, la communauté s'engage à :

- à verser à l'Association Eurêka Emplois Services en début d'année, une somme égale à 1 euro par habitant, (référence : open data Etat, au titre du fonctionnement de l'association et ses actions.

## MONTFORT COMMUNAUTÉ

Siège : 4 place du Tribunal  
CS 30 150 – 35162 MONTFORT S/ MEU  
Tél. : 02.99.09.88.10  
Arrêté Préfectoral du 14.12.1992

- à verser, en fin d'année, un complément de financement spécifique aux prêts de cyclomoteur. Ce complément correspondra à 1,50 euros par jour de prêt de cyclomoteurs réalisé auprès des publics résidant sur le territoire de Montfort Communauté. Ce financement complémentaire sera versé au regard d'un éventuel déficit de fonctionnement sur cette action particulière pour l'association.
- à solliciter les chantiers d'insertion en cas de besoins spécifiques. Ces heures de travail, support de la démarche sont obligatoirement assorties d'un dispositif d'accompagnement spécifique (Mise en situation de travail, identification des freins à l'emploi, et construction du projet professionnel notamment).

En contrepartie, l'Association Eurêka Emplois Services s'engage à :

- Remplir ses missions en tant qu'association intermédiaire.
- Poursuivre la mise en œuvre des chantiers et ateliers d'insertion
- Poursuivre les actions en faveur de la mobilité.
- Mentionner dans tous ses supports de communication, le soutien de Montfort Communauté.

La convention proposée porte sur une durée de 3 ans (pour 2022,2023 et 2024) et un bilan annuel sera présenté par l'association.

### **VISAS ET CONSIDERANTS**

*Vu le code général des collectivités territoriales,*

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité

- approuve pas la convention annexée,
- autorise le Président à la signer.

*Certifié exécutoire par le Président,  
Signé : Le Président, Christophe MARTINS*

*Le secrétaire de séance,*



## MONTFORT COMMUNAUTÉ

Siège : 4 place du Tribunal  
CS 30 150 – 35162 MONTFORT S/ MEU  
Tél. : 02.99.09.88.10  
Arrêté Préfectoral du 14.12.1992

Envoyé en préfecture le 03/11/2022

Reçu en préfecture le 03/11/2022

Affiché le

ID : 035-243500550-20221027-CC\_2022\_149-DE

### CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 27 OCTOBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 27 octobre, le Conseil de Communauté, dûment convoqué par courrier dématérialisé du 20 octobre, s'est réuni en session ordinaire à Montfort sur Meu, sous la présidence de Christophe MARTINS, Président.

#### Etaient présents :

Elisabeth ABADIE, Michel HALOUX, Régine LEFEUVRE, Joseph THÉBAULT, Marie GUEGUEN, Éric LECLERC (à partir de 21h45, point 5.1), Stéphane PAVIOT, Isabelle OZOUX, Michel BARBÉ, Chrystèle BERTRAND, Yannick BRÉ, Véronique MARIE, Christophe MARTINS, Sylvie PINAULT, Jean-Luc BOURGOGNON (jusqu'à 21h30, point 3.4), Fabrice DALINO, Frédéric DESSAUGE, Christine FAUCHOUX, Marcelle LE GUELLEC, Thierry TILLARD, Christophe LEDUC, Patrick LE TEXIER, Anne-Sophie PATRU, Loïc BOISGERAULT, Brigitte BERRÉE, Bruno DUTEIL, Yves TERTRAIS.

Excusés avec pouvoir : Jean RONSIN à Joseph THÉBAULT, Eric LECLERC à Isabelle OZOUX (jusqu'à 21h45), Fabienne BONDON à Chrystèle BERTRAND, Zoé HERITAGE à Fabrice DALINO, Delphine DAVID à Thierry TILLARD, Séverine BETHUEL à Patrick LE TEXIER.

Absent : Jean-Luc BOURGOGNON (à partir de 21h30, point 4.1)

La séance est ouverte à 20h30.

Stéphane PAVIOT est élu secrétaire de séance.

Nombres de conseillers : 32

En exercice : 32

Présents : 26 (jusqu'à 21h30 – point 3.4, puis à partir de 21h45 – point 5.1) / 25 (de 21h30 jusqu'à 21h45 – point 4.1)

Procurations : 6 (puis 5 à partir de 21h45, point 5.1)

Votants : 32 (jusqu'à 21h30 – point 3.4) / 31 (à partir de 21h30, point 4.1 et suivants)

Quorum : 17

### PISCINE OCELIA : CONVENTIONNEMENT AVEC LES ASSOCIATIONS NAUTIQUES

N° Délibération CC/2022/149

#### **EXPOSE DES MOTIFS**

Montfort Communauté met à disposition des associations, à titre onéreux, les installations sportives de la piscine Océlia située à Montfort sur Meu, en vue de l'organisation par les associations d'activités de plongée (bouteille, apnée, hockey subaquatique, nage avec palmes, pêche sous-marine et plongée enfants) ou de nage.

Les modalités de cette mise à disposition sont régies par une convention qui fixe notamment les conditions d'utilisation de l'équipement ainsi que les dispositions financières en découlant (cf. annexes jointes).

Pour Brocéliande sports subaquatiques, la convention prévoit que :

Prestalis facturera la somme de 9143,20 € à la collectivité. Montfort Communauté appliquera une réduction de 32,19%, soit une aide de 2943,20 € à l'association. Le coût sera de 6200 € pour Brocéliande Sports Subaquatiques.

## MONTFORT COMMUNAUTÉ

Siège : 4 place du Tribunal  
CS 30 150 – 35162 MONTFORT S/ MEU  
Tél. : 02.99.09.88.10  
Arrêté Préfectoral du 14.12.1992

Pour Brocéliande Triathlon, la convention prévoit que :  
Prestalis facturera la somme de 2 144€ à la collectivité. Montfort Communauté ne facturera pas 13 séances soit une aide de 435€50 à l'association. Une réduction de 20,31%. Le coût sera de 1708€50 pour Brocéliande Triathlon.

### **VISAS ET CONSIDERANTS**

*Vu le code général des collectivités territoriales,*

*Vu les statuts de Montfort Communauté,*

*Considérant que Montfort Communauté, du fait de ses statuts, a vocation à participer au sein de son équipement nautique à la promotion, à la pratique et au développement des sports nautiques,*

*Considérant que, pour partie de son activité, les associations Brocéliande sports subaquatiques et Brocéliande Triathlon poursuivent des objectifs et mettent en œuvre des projets en faveur des sports nautiques,*

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- approuve les termes des conventions précitées ;
- autorise le Président à les signer.

Certifié exécutoire par le Président,  
Signé : Le Président, Christophe MARTINS

Le secrétaire de séance,





## MONTFORT COMMUNAUTÉ

Siège : 4 place du Tribunal  
CS 30 150 – 35162 MONTFORT S/ MEU  
Tél. : 02.99.09.88.10  
Arrêté Préfectoral du 14.12.1992

### CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 27 OCTOBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 27 octobre, le Conseil de Communauté, dûment convoqué par courrier dématérialisé du 20 octobre, s'est réuni en session ordinaire à Montfort sur Meu, sous la présidence de Christophe MARTINS, Président.

#### Etaient présents :

Elisabeth ABADIE, Michel HALOUX, Régine LEFEUVRE, Joseph THÉBAULT, Marie GUEGUEN, Éric LECLERC (à partir de 21h45, point 5.1), Stéphane PAVIOT, Isabelle OZOUX, Michel BARBÉ, Chrystèle BERTRAND, Yannick BRÉ, Véronique MARIE, Christophe MARTINS, Sylvie PINAULT, Jean-Luc BOURGOGNON (jusqu'à 21h30, point 3.4), Fabrice DALINO, Frédéric DESSAUGE, Christine FAUCHOUX, Marcelle LE GUELLEC, Thierry TILLARD, Christophe LEDUC, Patrick LE TEXIER, Anne-Sophie PATRU, Loïc BOISGERAULT, Brigitte BERRÉE, Bruno DUTEIL, Yves TERTRAIS.

Excusés avec pouvoir : Jean RONSIN à Joseph THÉBAULT, Eric LECLERC à Isabelle OZOUX (jusqu'à 21h45), Fabienne BONDON à Chrystèle BERTRAND, Zoé HERITAGE à Fabrice DALINO, Delphine DAVID à Thierry TILLARD, Séverine BETHUEL à Patrick LE TEXIER.

Absent : Jean-Luc BOURGOGNON (à partir de 21h30, point 4.1)

La séance est ouverte à 20h30.  
Stéphane PAVIOT est élu secrétaire de séance.

Nombres de conseillers : 32

En exercice : 32

Présents : 26 (jusqu'à 21h30 – point 3.4, puis à partir de 21h45 – point 5.1) / 25 (de 21h30 jusqu'à 21h45 – point 4.1)

Procurations : 6 (puis 5 à partir de 21h45, point 5.1)

Votants : 32 (jusqu'à 21h30 – point 3.4) / 31 (à partir de 21h30, point 4.1 et suivants)

Quorum : 17

### DECISIONS DU PRESIDENT ET DU BUREAU

N° Délibération CC/2022/150

#### **EXPOSE DES MOTIFS**

Lors de sa séance du 17 juillet 2020, le Conseil communautaire a délégué au Président ainsi qu'au Bureau un certain nombre de compétences conformément à l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Conformément à l'article L.5211-10, 4<sup>ème</sup> alinéa, le Président doit en rendre compte à chacune des réunions obligatoires du Conseil Communautaire.

Les décisions décrites ci-dessous se rapportent à la période du 10 septembre au 19 octobre 2022.

## 1/ Décisions du Président

- **DP/2022/42 du 29 août 2022 – Intervention RPE/ communes – Conventions de partenariat**

Signature de conventions de partenariat avec les communes de Bédée, Breteil, Iffendic, Montfort sur Meu, Pleumeleuc, et Talensac, visant à définir le contenu et les modalités de la prestation assurée par Montfort Communauté, à titre gracieux, à l'occasion de matinées d'éveil.

- **DP/2022/43 du 29 août 2022 – Intervention RPE/ association espaces jeux – Conventions de partenariat**

Signature de conventions de partenariat avec les associations d'espaces jeux de Bédée, Breteil, Iffendic, Montfort sur Meu, et Talensac, visant à définir le contenu et les modalités de partenariat avec le Relais Parents Assistants Maternels de Montfort Communauté.

- **DP/2022/44 du 30 août 2022 – Sollicitation de subvention – Volet 3 du Contrat de territoire – « Mercredis du Lac »**

Sollicitation de soutien financier auprès du Département d'Ille-et-Vilaine au titre du Volet 3 du Contrat de Territoire pour un montant de 8 000 € pour l'organisation en 2022 de l'évènement culturel « Les Mercredis du Lac » au Lac de Tremelin à Iffendic.

- **DP/2022/45 du 12 septembre 2022 – Sollicitation de subvention – Fonds d'urgence 35 de Soutien aux Projets Locaux pour la transition et la vie sociale – EAJE Iffendic**

Sollicitation de soutien financier auprès du Département d'Ille-et-Vilaine pour un montant de 75 000 €, et ce dans le cadre de la construction d'une micro-crèche de 12 places à Iffendic.

- **DP/2022/46 du 15 septembre 2022 – Location, acquisition, installation et maintenance de copieurs pour les besoins de la collectivité**

Prestation confiée à la société suivante : Sharp Business Systems, 22 avenue des Nations, CS 52094 Villepinte, 95 948 ROISSY CDG Cedex, pour un montant total estimatif prévisionnel de 36 004.93 euros HT (sur la durée prévisionnelle maximum établie à 4 ans).

- **DP/2022/48 du 15 septembre 2022 – Tarifs – Office de Tourisme**

Mise à jour des tarifs des produits mis en vente à l'Office de Tourisme.

- **DP/2022/49 du 16 septembre 2022 – AMO - Renouvellement et suivi du contrat de concession de service public relatif à l'exploitation et à la gestion de la piscine communautaire Océlia**

Prestation confiée au groupement suivant : AUREAM / Loiré Hénochberg / Mission H20 – 19 rue Brochant – 75 017 PARIS 17, pour un montant établi à l'acte d'engagement de 39 862.50 euros HT ; étant entendu que l'accord cadre est passé avec un maximum sur toute sa durée prévisionnelle de 75 000 €HT.

- **DP/2022/50 du 22 septembre 2022 – Sollicitation de subvention – Appel à projet « insertion professionnelle des allocataires du revenu de solidarité active 2022-2023 »**

Sollicitation de soutien financier auprès du Département d'Ille-et-Vilaine pour un montant de 8 541,14 € dans le cadre de l'appel à projet « insertion professionnelle des allocataires du revenu de solidarité active 2022-2023 »

- **DP/2022/51 du 22 septembre 2022 – Téléphonie IP – Avenant 2**

Passation d'un avenant 2 afin d'augmenter le montant maximum annuel par période de reconduction fixé à 7 500 € HT à 9 500 € HT (pour deux ans maximum).

Le montant total de l'accord-cadre est ainsi porté de 40 000 € HT à 44 000 € HT, soit + 10 % du montant initial du marché.

2/ Délibérations du bureau

**-Bureau du 13 octobre 2022**

- B/2022/79– Aide à l'achat de vélos

Octroi des subventions suivantes :

Nom- Prénom	Commune	Lieu de l'achat	Montant de la facture	Type de vélo	Montant d'aide proposé au bureau
LEGALL Jean-Paul	Breteil			VAE	100 €
CHRISTOPHE Ingrid	Bédée			VAE	150 €
RAVELEAU Morgane	Montfort			VAE	200 €
BERRY Camille	Montfort			VAE	250 €
BARBE Loïc	Montfort			VAE	150 €
GUILLARD Loïc	Bédée			VAE	150 €
BODIN Marie-Thérèse	Bédée			VAE	150 €
VIDELOUP Jean-Marie	Bédée			VAE	150 €
LAMPRIERE Jean	Montfort			VAE	150 €
ERNOULT Sophie	Montfort			VAE	150 €
ERNOULT Pascal	Montfort			VAE	150 €

- B/2022/80 – Aide à la mobilité internationale

Octroi des subventions suivantes (*le Président ne participant pas au vote concernant la sollicitation de Luce-Eole Rivoal*):

Nom - Prénom	Commune	Action	Montant demandé
RIVOAL Luce-Eole	Iffendic		250 €
NEGARET Raphaëlle	Pleumeleuc		250 €
CANTERO Eve	Iffendic		250 €
ROGER Anais	Breteil		250 €
LEBRETON Candice	Breteil		250 €
BOUE Camille	Bédée		250 €

Envoyé en préfecture le 03/11/2022

Reçu en préfecture le 03/11/2022

Affiché le

ID : 035-243500550-20221027-CC\_2022\_150-DE

FOUVILLE Anais

Pleumeleuc

250 €

- **B/2022/81 - Rénovation et extension de l'Aparté, lieu d'art contemporain à Iffendic**

Attribution du lot 04 : Etanchéité, des travaux de rénovation et d'extension à l'Aparté, à l'entreprise FROGER ETANCHEITE pour un montant de 13 200.00 € HT.

- **B/2022/82 – Pass Commerce Artisanat Numérique – Herboristerie de la Cane (Montfort sur Meu)**

Versement d'une aide d'un montant de 2 500,00€ à Madame Lénaïg LE QUERE, gérante de l'EI « LENAIG LE QUERE » (enseigne « L'Herboristerie de la Cane »), dans le cadre de la création d'une entreprise commerciale prévoyant la réalisation d'un site Internet de vente en ligne et l'acquisition de matériel informatique.

- **B/2022/83 – Pass Commerce Artisanat – Herboristerie de la Cane (Montfort sur Meu)**

Versement d'une aide d'un montant de 1 320,00€ à Madame Lénaïg LE QUERE, gérante de l'EI « LENAIG LE QUERE » (enseigne « L'Herboristerie de la Cane »), dans le cadre de la création d'une entreprise commerciale prévoyant des investissements immobiliers, d'aménagement et l'achat de matériel.

- **B/2022/84 – Pass Commerce Artisanat – SARL Menuiserie EVEILLARD (Bédée)**

Versement d'une aide d'un montant de 633.00 € à Monsieur Maxime EVEILLARD, gérant de la SARL MENUISERIE EVEILLARD, dans le cadre de la création d'une entreprise artisanale prévoyant des investissements en matériel.

- **B/2022/85 – Pass Commerce Artisanat – Tirel Tabac Presse (Talensac)**

Versement d'une aide d'un montant de 4 500,00€ à Madame Yolaine TIREL, gérante de l'EI « TIREL YOLANDE » (enseigne « Tirel Tabac Presse »), dans le cadre d'une reprise d'entreprise commerciale prévoyant des investissements immobiliers, d'aménagement et l'achat de matériel.

- **B/2022/86 – Subvention – Association CEHAPI**

Versement d'une subvention de 2000 € à l'association CEHAPI pour l'organisation de l'évènement « Agir pour demain c'est possible ».

- **B/2022/87 – Budget REOM – Admission en non-valeur**

Admission en non-valeur de créances pour un montant de 1 768,64 €.

### **VISAS ET CONSIDERANTS**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L. 5211-10, 4<sup>ème</sup> alinéa,  
Vu l'exposé ci-dessus,

Après en avoir délibéré, le conseil, à l'unanimité :

-prend acte des décisions prises par le Président et le Bureau pour les périodes susvisées.

Certifié exécutoire par le Président,  
Signé : Le Président, Christophe MARTINS

Le secrétaire de séance,

